RAPPORT ANNUEL 1998-1999

Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

Lettres de présentation	3
Le Bureau 1998-1999	4
Le comité administratif 1998-1999	4
Le personnel permanent	4
Rapport de la présidente-directrice générale	5
Rapport de la secrétaire	8
Rapport du directeur des communications	11
Rapport du syndic	13
Rapport des inspecteurs	14
Comité de discipline	16
Comité de révision des plaintes	16
Comité d'inspection professionnelle	16
Comité aviseur de L'Aubelle	17
Comité des affaires juridiques	18
Comité des communications	18
Comité des distinctions	19
Comité d'élaboration du Guide de pratique professionnelle	19
Comité d'examinateurs	20
Comité de formation de l'ingénieur forestier	20
Comité de formation continue	21
Renseignements généraux	22
Rapports d'activités des sections régionales	23
Rapport des vérificateurs	27

Conception graphique:
Ose Design

Dépôt légal 3e trimestre 1999
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0842-9774

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
2750, rue Einstein, bureau 380
Sainte-Foy (Québec) G1P 4R1

Tél.: 418-650-2411
Téléc.: 418-650-2168
oifq@mediom.qc.ca
www.oifq.com

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée Nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La Ministre responsable
de l'application des lois professionnelles,

Linda Goupil

Madame Linda Goupil
Ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine et de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La présidente-directrice générale,

Johanne Gauthier, ing.f.

Maître Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

La présidente-directrice générale,

Johanne Gauthier, ing.f.

LE BUREAU 1998-1999

LES INGÉNIEURS FORESTIERS	REPRÉSENTANT LA SECTION RÉGIONALE DE
Johanne Gauthier, présidente-directrice générale	
Daniel Landry	*Bas-Saint-Laurent - Gaspésie*
Daniel Fillion	*Saguenay - Lac-Saint-Jean*
Pierre Cornellier	*Québec*
François Grimard	*Québec*
Marc Lamontagne	*Québec*
Germain Paré	*Québec*
Gérard Szaraz	*Québec*
Denis Jutras	*Mauricie - Bois-Francs*
Denis Gingras	*Estrie*
Pierre Giguère	*Montréal*
Louis Campeau	*Outaouais*
Julie Thiboutot	*Abitibi-Témiscamingue*
Michael Cosgrove	*Côte-Nord*

LES REPRÉSENTANTS DU PUBLIC NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Robert Barrette
Sylvie Légaré
Janine Pineau

LE COMITÉ ADMINISTRATIF 1998-1999	
Johanne Gauthier, ing.f.	*Présidente*
Marc Lamontagne, ing.f.	*Trésorier*
François Grimard, ing.f.	*Vice-président*
Janine Pineau	*Administratrice représentant le public*
Pierre Cornellier, ing.f.	*Administrateur*

LE PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL	
Johanne Gauthier, ing.f.	*Présidente-directrice générale*
Pierre Breton, ing.f.	*Directeur des communications*
Suzanne Bareil, ing.f.	*Secrétaire de l'Ordre*
Nathalie Godbout	*Agente de bureau, comptabilité*
Andrée Lachance	*Agente de bureau*
Murielle Lortie	*Agente de bureau*

SYNDICS	
Carl Charbonneau, ing.f.	*Syndic*
André-Côme Lemay, ing.f.	*Syndic-adjoint*

INSPECTEURS	
Arthur Bérubé	*Inspecteur*
Gaston Côté	*Inspecteur-adjoint*

Une première année de mandat fort active à tous les points de vue

Nous voici à la fin de ma première année comme présidente-directrice générale de l'Ordre, année fort animée en réflexions et débats de plusieurs natures. Après une très courte période de transition et de familiarisation avec les principaux dossiers de l'Ordre, j'ai amorcé une tournée qui m'a permis de rencontrer, au cours de l'année, plusieurs de nos membres pratiquant dans huit des neuf sections régionales de l'Ordre. Ces rencontres avaient comme objectif de présenter mon plan d'action pour les trois ans de mon mandat et d'échanger avec les membres sur leur vision et leurs attentes face à l'Ordre, le tout en prévision de la révision du Plan stratégique 1994-1998.

Concurremment, l'équipe de la permanence, aidée de plusieurs membres, s'est plongée dans la mise à jour du Régime forestier en réfléchissant notamment aux éléments portant sur les conditions de pratique professionnelle et sur les importantes responsabilités des ingénieurs forestiers qui œuvrent à son application.

Plusieurs autres événements ont nécessité une implication active de l'Ordre. Mentionnons entre autres le suivi de la tempête de verglas qui s'est concrétisé par une journée de formation pour les professionnels et par notre participation aux audiences de la Commission Nicolet. Nous nous sommes également impliqués dans le Sommet mondial de la Nordicité qui a permis la tenue de discussions sur la forêt boréale peu de temps avant la diffusion du film «L'Erreur boréale» portant sur les pratiques et la gestion forestières.

Nous avons également maintenu et accentué notre participation à de nombreuses activités menées dans le secteur forestier et dans les secteurs connexes, ce qui a contribué à raffermir des liens indispensables pour améliorer notre travail et celui des membres.

Les grands dossiers traités en 1998-1999

LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE AU CŒUR DES ACTIONS DE L'ORDRE

Beaucoup d'actions de l'Ordre sont motivées par l'objectif premier du Plan stratégique qui consiste à améliorer l'encadrement de la pratique professionnelle des membres. L'Ordre a maintenu le programme d'inspection professionnelle en place depuis maintenant quatre ans qui permet de faire le tour des membres actifs en six ans et qui a pour objectif premier de s'assurer que les membres aient une bonne connaissance des lois et des règlements qui les régissent. Les visites d'inspection professionnelle ont pour leur part été concentrées auprès des membres exerçant la profession en vertu du champ de pratique et la notion de «groupes cibles» a été introduite cette année afin de concentrer notre attention sur des groupes de membres exerçant des activités plus homogènes dans le but de mieux cerner les difficultés de pratiques et de proposer des solutions appropriées.

L'Ordre a amorcé l'élaboration d'un «Guide de pratique professionnelle» destiné à préciser les balises d'une pratique professionnelle responsable, notamment en aidant les ingénieurs forestiers à structurer et à documenter leurs interventions (démarche professionnelle, diagnostic, etc.). Le tout devrait être complété en 1999.

Par ailleurs, le processus disciplinaire a été fort actif en 1998. La nature des dossiers traités démontre que l'Ordre doit maintenir son orientation de sensibilisation et de formation des membres concernant la responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers. À cet effet, un questionnaire sur la responsabilité professionnelle sera intégré au stage donnant accès au permis d'exercice. Le cours sur la responsabilité professionnelle, déjà dispensé à plus de 250 membres, continuera d'être offert régulièrement. Les autres mesures déjà en place, notamment des chroniques diffusées dans L'Aubelle, seront maintenues et accentuées.

LA MISE À JOUR DU RÉGIME FORESTIER VUE PAR LES INGÉNIEURS FORESTIERS

Dans le cadre de la mise à jour du Régime forestier, l'Ordre a procédé lui-même à sa propre consultation auprès de plusieurs membres, pour élaborer et faire adopter le mémoire qu'il a déposé au ministère des Ressources naturelles

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

MÉMOIRE DE L'OIFQ SOUMIS AU MRNQ DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DU RÉGIME FORESTIER

De façon générale, l'Ordre est en accord avec les nouveaux objectifs suggérés, lesquels sont fondés sur le développement durable des ressources du milieu forestier. L'Ordre a insisté pour que le MRNQ prenne les mesures nécessaires pour augmenter la productivité forestière en fonction des essences et des sites tout en rappelant son message prônant la prudence et le jugement dans l'utilisation des calculs de possibilité forestière. Les mesures suggérées devraient également tenir compte des conséquences qu'elles auront sur la main-d'œuvre forestière.

POUR UNE GESTION PAR RÉSULTATS

L'application du Régime doit permettre aux professionnels de choisir les moyens pour atteindre les objectifs visés. L'Ordre a confirmé son accord avec l'approche de gestion par résultats proposée par le MRNQ en jugeant que les professionnels pourront ainsi mieux exercer leur compétence et mettre à profit leur expertise tout en assumant pleinement leurs responsabilités.

Des systèmes de contrôle adéquats, fiables et adaptés aux nouvelles conditions doivent être maintenus pour assurer la protection du public québécois, propriétaire des ressources forestières.

VISER UNE RÉELLE INTÉGRATION DES ACTIVITÉS DE LA PLANIFICATION

L'Ordre souscrit à l'idée d'exiger l'intégration de la planification forestière. Un «mandataire à la planification» devrait être désigné pour chaque aire commune par les bénéficiaires et reconnu par le Ministère. Le «mandataire à la planification» devrait assumer la responsabilité de l'intégration et de la réalisation des plans d'aménagement pour l'ensemble de l'aire commune. Pour ce faire, il devrait nécessairement avoir accès aux ressources financières requises et une formule de financement de la planification devrait être systématiquement établie.

DES PROFESSIONNELS RESPONSABLES

L'Ordre a insisté pour que la mise à jour du Régime forestier québécois soit l'occasion de mettre à profit l'expertise et le jugement des ingénieurs forestiers tout en les rendant imputables de leurs décisions professionnelles. L'Ordre a rappelé que des outils de surveillance sont déjà à la disposition des ordres professionnels en vertu du système professionnel québécois (conditions d'admission, inspection professionnelle, mesures disciplinaires et formation continue). L'Ordre a également proposé quelques ajustements dans l'application des moyens déjà en place, de concert avec l'ajout de nouveaux outils, ce qui contribuera à resserrer l'encadrement de la pratique des ingénieurs forestiers.

L'Ordre a offert son entière collaboration pour de futurs échanges et entend participer aux étapes subséquentes du processus de mise à jour du Régime forestier.

du Québec en novembre 1998. La contribution volontaire d'un nombre impressionnant de nos collègues nous aura permis de constater à quel point les conditions encadrant la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers, et celles du Régime forestier en particulier, demeurent parmi les principales préoccupations des ingénieurs forestiers. Les attentes face aux améliorations proposées dans l'application du Régime forestier mis à jour sont d'ailleurs importantes.

LES PRATIQUES FORESTIÈRES SUR LA PLACE PUBLIQUE

La sortie du film de messieurs Richard Desjardins et Robert Monderie et l'attention médiatique qui s'en est suivie ont porté les pratiques et la gestion forestières sur la place publique pendant plusieurs semaines. L'Ordre a participé pendant cette période à de nombreuses tribunes publiques de même qu'à plusieurs panels de discussion sur le sujet. L'intérêt sans précédent pour la forêt et les questionnements provoqués par la sortie du documentaire, au moment même où l'exercice de mise à jour du Régime forestier battait son plein, ont amené l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec à signaler, dans une lettre adressée à deux importants quotidiens, sa position dans ce dossier (voir encadré page 7).

UN BUDGET ÉQUILIBRÉ EN 1998-1999

Le rapport financier pour l'année 1998-1999 démontre que l'objectif «déficit zéro» a été atteint avec, pour la première fois depuis quatre ans, un léger excédant des revenus sur les charges. Ces résultats positifs sont la conséquence d'un exercice très rigoureux de restrictions budgétaires.

Soucieux de ne pas solliciter les membres au-delà de l'effort nécessaire, l'Ordre a également adopté un plan d'action permettant d'équilibrer le budget 1998-1999. Le plan d'action repose sur des mesures d'autofinancement de plusieurs services et sur une orientation «utilisateur-payeur». Les services destinés à tous les membres continueront, dans la mesure du possible, à être fournis gratuitement. Des frais administratifs seront dorénavant ajoutés pour les services qui ne sont utilisés que par une partie des membres.

Toutes ces mesures sont supportées par un système rigoureux de suivi des dépenses et visent à assurer une saine gestion des cotisations des membres tout en maintenant la capacité de l'Ordre de remplir adéquatement le rôle de protection du public qui lui est confié en vertu du Code des professions.

LE SYSTÈME PROFESSIONNEL EN ATTENTE DE RÉFORME

Le ministre Ménard annonçait en tout début d'année qu'il irait de l'avant avec la réforme du système professionnel et qu'un groupe de travail serait mis en place pour évaluer les acquis et proposer des solutions aux lacunes. Peu de suites ont été données à cet engagement puisque 1998 a été une année d'élections, avec tous les chambardements que cela comporte.

En matière de réglementation, l'Ordre (via le Conseil interprofessionnel du Québec – CIQ) a été consulté sur le projet de Loi 451 touchant l'assujettissement des ordres professionnels à un régime d'accès à l'information et de protection des renseignements. Le CIQ a déposé un mémoire demandant que les ordres professionnels soient soumis à un régime différent de celui des organismes publics, contrairement à ce que suggérait le projet de loi, afin de tenir compte de leurs responsabilités particulières. Plusieurs autres projets de loi ont également été examinés durant l'année de concert avec le CIQ.

Un nouveau président est entré en fonction à l'Office des professions du Québec en cours d'année en la personne de Me Jean K. Samson. L'Ordre l'a rencontré pour échanger sur les principaux enjeux et sur les préoccupations des ingénieurs forestiers. Mentionnons également que , pour la première fois depuis la constitution du système professionnel, un ingénieur forestier, M. Réjean Bergevin, a été nommé à l'Office des professions du Québec.

Les permanents de l'Ordre participent également à plusieurs instances du CIQ (Forums des directions générales, des syndics, de l'inspection professionnelle, de la formation continue, des communications, etc.) de même qu'aux formations qui sont offertes. Le CIQ constitue une tribune privilégiée pour rencontrer et discuter avec les autres corps professionnels et y puiser d'excellentes idées de fonctionnement.

DES LIENS SOUTENUS ET DURABLES AVEC NOS PARTENAIRES

Les nombreux congrès, colloques et activités de toutes sortes qui sont tenus dans le secteur forestier à chaque année constituent une démonstration du dynamisme et de l'évolution constante de notre domaine d'activité. L'Ordre participe à plusieurs d'entre eux ou s'y associe lorsque c'est dans l'intérêt des membres (formation continue, réflexion d'envergure, choix d'orientation). L'Ordre maintient notamment des liens étroits avec la Faculté de foresterie et de géomatique afin de s'assurer de la qualité de la formation de ses futurs membres. Je préside d'ailleurs le Comité-conseil au Doyen qui joue un rôle d'orientation stratégique auprès de celui-ci. Nous participons également à la Semaine des sciences forestières et à plusieurs rencontres annuelles avec les étudiants.

Nous avons aussi profité de toutes les tribunes s'offrant à nous pour faire connaître notre profession au grand public. Nous misons évidemment sur des événements formels comme le congrès annuel, sur le bulletin L'Aubelle, sur des colloques et activités de sections régionales, sur la Semaine de l'arbre et des forêts ainsi que sur la présence de notre kiosque au Salon de la forêt et à divers événements.

REMERCIEMENTS

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier très sincèrement tous les collaborateurs de l'Ordre qui ont largement contribué au dynamisme et à l'efficacité de notre organisation. En premier lieu, je tiens à souligner l'apport constant des membres du Bureau et du comité administratif. Grâce à leur intérêt et à leur implication soutenue, l'Ordre est en mesure de prendre des décisions éclairées. La nature de plus en plus complexe et la multiplicité des dossiers font que les défis sont constamment présents au sein de l'Ordre. J'ai beaucoup de considération pour les représentants des sections régionales et pour leur exécutif qui donnent temps et énergie pour notre organisation et j'aimerais mentionner tout spécialement la section de l'Outaouais qui a organisé et tenu le congrès 1998, lequel s'est avéré un franc succès.

J'aimerais également souligner le formidable support que nous donnent les présidents et les membres des comités de l'Ordre. Sans leur constant dévouement, il serait impossible de remplir pleinement notre rôle comme ordre professionnel. Il en est de même de tous nos représentants à divers organismes nationaux, provinciaux et régionaux qui remplissent un rôle de première importance.

Je souhaite par ailleurs remercier tout particulièrement nos deux inspecteurs, messieurs Arthur Bérubé et Gaston Côté, et souligner le travail des deux syndics de l'Ordre, messieurs Carl Charbonneau et André-Côme Lemay, qui ont la délicate tâche d'enquêter sur les situations faisant l'objet de plaintes.

Finalement, je veux rendre un hommage particulier et sincère à mes collaborateurs immédiats du siège social, Pierre, Suzanne, Nathalie, Andrée et Murielle qui accomplissent une quantité remarquable de travail. Dans une petite organisation comme la nôtre qui œuvre dans un contexte budgétaire des plus serrés, il faut constamment faire preuve d'imagination et accomplir des prouesses pour réussir à tout faire et c'est ce qu'ils réussissent avec brio. Merci pour votre support et pour votre accueil chaleureux.

Pour ma part, j'ai énormément apprécié cette première année de mandat et m'attaquerai avec enthousiasme aux nombreux défis qui s'offrent pour l'année 1999-2000.

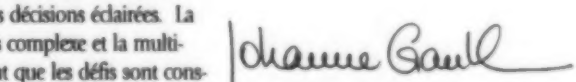

Johanne Gauthier, ing.f.
Présidente-directrice générale

DÉBAT SUR LA GESTION FORESTIÈRE – RÉSUMÉ DE LA LETTRE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE PUBLIÉE DANS DEUX QUOTIDIENS LE 26 MARS 1999

Quelques jours avant la télédiffusion du film «L'Erreur boréale», l'Ordre publiait une lettre dans laquelle il soutenait qu'il croyait le temps venu de réunir les principaux acteurs du secteur forestier dans le cadre de forums de discussions et d'échanges élargis ayant pour objectif de définir des orientations et des actions concertées visant à poursuivre et à concrétiser les améliorations déjà amorcées en matière de gestion des forêts au Québec, et ce, préalablement à la Commission parlementaire annoncée dans le cadre de l'exercice de consultation sur la mise à jour du Régime forestier.

L'OIFQ rappelait également avoir déjà souligné dans un Mémoire déposé en novembre 1998, plusieurs des enjeux devant être mis à l'ordre du jour d'un forum public (référer à l'encadré sur le Régime forestier).

L'OIFQ soutenait que ce film avait le mérite de révéler une préoccupation à l'égard de la durabilité de la forêt boréale et constatait que les appréhensions qu'il soulève confirment la nécessité de poursuivre les discussions sur la gestion du patrimoine forestier. Cependant, l'Ordre émettait une mise en garde aux spectateurs puisque, d'un point de vue technique, le film de M. Desjardins présente plusieurs affirmations méritant d'être nuancées puisque considérées injustement alarmistes.

Le film véhicule une image partielle de la réalité en laissant l'impression que l'ensemble de la foresterie québécoise fait fausse route et que les forêts sont en voie de disparition. La condamnation systématique de la «coupe avec protection de la régénération et des sols» (CPRS), présentée dans le film comme un outil inefficace et destructeur, ne reflète pas la réalité du terrain puisque la vaste majorité des territoires ainsi coupés se régénèrent très bien. Les discussions sur cette pratique devraient plutôt porter sur la répartition des patrons de coupe dans l'espace.

D'autre part, l'Ordre insistait sur le fait que les calculs de possibilité forestière, effectués par des ingénieurs forestiers adéquatement formés pour le faire, constituent les meilleurs outils d'aide à la décision présentement disponibles.

MÉMOIRE DE L'OIFQ SOUMIS AU MRNQ DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DU RÉGIME FORESTIER

De façon générale, l'Ordre est en accord avec les nouveaux objectifs suggérés, lesquels sont fondés sur le développement durable des ressources du milieu forestier. L'Ordre a insisté pour que le MRNQ prenne les mesures nécessaires pour augmenter la productivité forestière en fonction des essences et des sites tout en rappelant son message prônant la prudence et le jugement dans l'utilisation des calculs de possibilité forestière. Les mesures suggérées devraient également tenir compte des conséquences qu'elles auront sur la main-d'œuvre forestière.

POUR UNE GESTION PAR RÉSULTATS

L'application du Régime doit permettre aux professionnels de choisir les moyens pour atteindre les objectifs visés. L'Ordre a confirmé son accord avec l'approche de gestion par résultats proposée par le MRNQ en jugeant que les professionnels pourront ainsi mieux exercer leur compétence et mettre à profit leur expertise tout en assumant pleinement leurs responsabilités.

Des systèmes de contrôle adéquats, fiables et adaptés aux nouvelles conditions doivent être maintenus pour assurer la protection du public québécois, propriétaire des ressources forestières.

VISER UNE RÉELLE INTÉGRATION DES ACTIVITÉS DE LA PLANIFICATION

L'Ordre souscrit à l'idée d'exiger l'intégration de la planification forestière. Un « mandataire à la planification » devrait être désigné pour chaque aire commune par les bénéficiaires et reconnu par le Ministère. Le « mandataire à la planification » devrait assumer la responsabilité de l'intégration et de la réalisation des plans d'aménagement pour l'ensemble de l'aire commune. Pour ce faire, il devrait nécessairement avoir accès aux ressources financières requises et une formule de financement de la planification devrait être systématiquement établie.

DES PROFESSIONNELS RESPONSABLES

L'Ordre a insisté pour que la mise à jour du Régime forestier québécois soit l'occasion de mettre à profit l'expertise et le jugement des ingénieurs forestiers tout en les rendant imputables de leurs décisions professionnelles. L'Ordre a rappelé que des outils de surveillance sont déjà à la disposition des ordres professionnels en vertu du système professionnel québécois (conditions d'admission, inspection professionnelle, mesures disciplinaires et formation continue). L'Ordre a également proposé quelques ajustements dans l'application des moyens déjà en place, de concert avec l'ajout de nouveaux outils, ce qui contribuera à resserrer l'encadrement de la pratique des ingénieurs forestiers.

L'Ordre a offert son entière collaboration pour de futurs échanges et entend participer aux étapes subséquentes du processus de mise à jour du Régime forestier.

du Québec en novembre 1998. La contribution volontaire d'un nombre impressionnant de nos collègues nous aura permis de constater à quel point les conditions encadrant la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers, et celles du Régime forestier en particulier, demeurent parmi les principales préoccupations des ingénieurs forestiers. Les attentes face aux améliorations proposées dans l'application du Régime forestier mis à jour sont d'ailleurs importantes.

LES PRATIQUES FORESTIÈRES SUR LA PLACE PUBLIQUE

La sortie du film de messieurs Richard Desjardins et Robert Monderie et l'attention médiatique qui s'en est suivie ont porté les pratiques et la gestion forestières sur la place publique pendant plusieurs semaines. L'Ordre a participé pendant cette période à de nombreuses tribunes publiques de même qu'à plusieurs panels de discussion sur le sujet. L'intérêt sans précédent pour la forêt et les questionnements provoqués par la sortie du documentaire, au moment même où l'exercice de mise à jour du Régime forestier battait son plein, ont amené l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec à signaler, dans une lettre adressée à deux importants quotidiens, sa position dans ce dossier (voir encadré page 7).

UN BUDGET ÉQUILIBRÉ EN 1998-1999

Le rapport financier pour l'année 1998-1999 démontre que l'objectif « déficit zéro » a été atteint avec, pour la première fois depuis quatre ans, un léger excédant des revenus sur les charges. Ces résultats positifs sont la conséquence d'un exercice très rigoureux de restrictions budgétaires.

Soucieux de ne pas solliciter les membres au-delà de l'effort nécessaire, l'Ordre a également adopté un plan d'action permettant d'équilibrer le budget 1998-1999. Le plan d'action repose sur des mesures d'autofinancement de plusieurs services et sur une orientation « utilisateur-payeur ». Les services destinés à tous les membres continueront, dans la mesure du possible, à être fournis gratuitement. Des frais administratifs seront dorénavant ajoutés pour les services qui ne sont utilisés que par une partie des membres.

Toutes ces mesures sont supportées par un système rigoureux de suivi des dépenses et visent à assurer une saine gestion des cotisations des membres tout en maintenant la capacité de l'Ordre de remplir adéquatement le rôle de protection du public qui lui est confié en vertu du Code des professions.

LE SYSTÈME PROFESSIONNEL EN ATTENTE DE RÉFORME

Le ministre Ménard annonçait en tout début d'année qu'il irait de l'avant avec la réforme du système professionnel et qu'un groupe de travail serait mis en place pour évaluer les acquis et proposer des solutions aux lacunes. Peu de suites ont été données à cet engagement puisque 1998 a été une année d'élections, avec tous les chambardements que cela comporte.

En matière de réglementation, l'Ordre (via le Conseil interprofessionnel du Québec – CIQ) a été consulté sur le projet de Loi 451 touchant l'assujettissement des ordres professionnels à un régime d'accès à l'information et de protection des renseignements. Le CIQ a déposé un mémoire demandant que les ordres professionnels soient soumis à un régime différent de celui des organismes publics, contrairement à ce que suggérait le projet de loi, afin de tenir compte de leurs responsabilités particulières. Plusieurs autres projets de loi ont également été examinés durant l'année de concert avec le CIQ.

Un nouveau président est entré en fonction à l'Office des professions du Québec en cours d'année en la personne de Me Jean K. Samson. L'Ordre l'a rencontré pour échanger sur les principaux enjeux et sur les préoccupations des ingénieurs forestiers. Mentionnons également que, pour la première fois depuis la constitution du système professionnel, un ingénieur forestier, M. Réjean Bergeron, a été nommé à l'Office des professions du Québec.

Les permanents de l'Ordre participent également à plusieurs instances du CIQ (Forums des directions générales, des syndics, de l'inspection professionnelle, de la formation continue, des communications, etc.) de même qu'aux formations qui sont offertes. Le CIQ constitue une tribune privilégiée pour rencontrer et discuter avec les autres corps professionnels et y puiser d'excellentes idées de fonctionnement.

DES LIENS SOUTENUS ET DURABLES AVEC NOS PARTENAIRES

Les nombreux congrès, colloques et activités de toutes sortes qui sont tenus dans le secteur forestier à chaque année constituent une démonstration du dynamisme et de l'évolution constante de notre domaine d'activité. L'Ordre participe à plusieurs d'entre eux ou s'y associe lorsque c'est dans l'intérêt des membres (formation continue, réflexion d'envergure, choix d'orientation). L'Ordre maintient notamment des liens étroits avec la Faculté de foresterie et de géomatique afin de s'assurer de la qualité de la formation de ses futurs membres. Je préside d'ailleurs le Comité-conseil au Doyen qui joue un rôle d'orientation stratégique auprès de celui-ci. Nous participons également à la Semaine des sciences forestières et à plusieurs rencontres annuelles avec les étudiants.

Nous avons aussi profité de toutes les tribunes s'offrant à nous pour faire connaître notre profession au grand public. Nous misons évidemment sur des événements formels comme le congrès annuel, sur le bulletin L'Aubelle, sur des colloques et activités de sections régionales, sur la Semaine de l'arbre et des forêts ainsi que sur la présence de notre kiosque au Salon de la forêt et à divers événements.

REMERCIEMENTS

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier très sincèrement tous les collaborateurs de l'Ordre qui ont largement contribué au dynamisme et à l'efficacité de notre organisation. En premier lieu, je tiens à souligner l'apport constant des membres du Bureau et du comité administratif. Grâce à leur intérêt et à leur implication soutenue, l'Ordre est en mesure de prendre des décisions éclairées. La nature de plus en plus complexe et la multiplicité des dossiers font que les défis sont constamment présents au sein de l'Ordre. J'ai beaucoup de considération pour les représentants des sections régionales et pour leur exécutif qui donnent temps et énergie pour notre organisation et j'aimerais mentionner tout spécialement la section de l'Outaouais qui a organisé et tenu le congrès 1998, lequel s'est avéré un franc succès.

J'aimerais également souligner le formidable support que nous donnent les présidents et les membres des comités de l'Ordre. Sans leur constant dévouement, il serait impossible de remplir pleinement notre rôle comme ordre professionnel. Il en est de même de tous nos représentants à divers organismes nationaux, provinciaux et régionaux qui remplissent un rôle de première importance.

Je souhaite par ailleurs remercier tout particulièrement nos deux inspecteurs, messieurs Arthur Bérubé et Gaston Côté, et souligner le travail des deux syndics de l'Ordre, messieurs Carl Charbonneau et André-Côme Lemay, qui ont la délicate tâche d'enquêter sur les situations faisant l'objet de plaintes.

Finalement, je veux rendre un hommage particulier et sincère à mes collaborateurs immédiats du siège social, Pierre, Suzanne, Nathalie, Andrée et Murielle qui accomplissent une quantité remarquable de travail. Dans une petite organisation comme la nôtre qui œuvre dans un contexte budgétaire des plus serrés, il faut constamment faire preuve d'imagination et accomplir des prouesses pour réussir à tout faire et c'est ce qu'ils réussissent avec brio. Merci pour votre support et pour votre accueil chaleureux.

Pour ma part, j'ai énormément apprécié cette première année de mandat et m'attaquerai avec enthousiasme aux nombreux défis qui s'offrent pour l'année 1999-2000.

Johanne Gauthier, ing.f.
Présidente-directrice générale

DÉBAT SUR LA GESTION FORESTIÈRE – RÉSUMÉ DE LA LETTRE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE PUBLIÉE DANS DEUX QUOTIDIENS LE 26 MARS 1999

Quelques jours avant la télédiffusion du film « L'Erreur boréale », l'Ordre publiait une lettre dans laquelle il soutenait qu'il croyait le temps venu de réunir les principaux acteurs du secteur forestier dans le cadre de forums de discussions et d'échanges élargis ayant pour objectif de définir des orientations et des actions concertées visant à poursuivre et à concrétiser les améliorations déjà amorcées en matière de gestion des forêts au Québec, et ce, préalablement à la Commission parlementaire annoncée dans le cadre de l'exercice de consultation sur la mise à jour du Régime forestier.

L'OIFQ rappelait également avoir déjà souligné dans un Mémoire déposé en novembre 1998, plusieurs des enjeux devant être mis à l'ordre du jour d'un forum public (référer à l'encadré sur le Régime forestier).

L'OIFQ soutenait que ce film avait le mérite de révéler une préoccupation à l'égard de la durabilité de la forêt boréale et constatait que les appréhensions qu'il soulève confirment la nécessité de poursuivre les discussions sur la gestion du patrimoine forestier. Cependant, l'Ordre émettait une mise en garde aux spectateurs puisque, d'un point de vue technique, le film de M. Desjardins présente plusieurs affirmations méritant d'être nuancées puisque considérées injustement alarmistes.

Le film véhicule une image partielle de la réalité en laissant l'impression que l'ensemble de la foresterie québécoise fait fausse route et que les forêts sont en voie de disparition. La condamnation systématique de la « coupe avec protection de la régénération et des sols » (CPRS), présentée dans le film comme un outil inefficace et destructeur, ne reflète pas la réalité du terrain puisque la vaste majorité des territoires ainsi coupés se régénèrent très bien. Les discussions sur cette pratique devraient plutôt porter sur la répartition des parterres de coupe dans l'espace.

D'autre part, l'Ordre insistait sur le fait que les calculs de possibilité forestière, effectués par des ingénieurs forestiers adéquatement formés pour le faire, constituent les meilleurs outils d'aide à la décision présentement disponibles.

Des actions axées sur la protection du public

La fonction principale des ordres professionnels est la protection du public. À travers toutes ses actions, l'Ordre continue d'insister auprès des ingénieures et ingénieurs forestiers sur l'importance et le sérieux de leur responsabilité professionnelle et, par conséquent, leur signature dans l'exercice de leur profession.

Nous notons par ailleurs une hausse appréciable de demandes d'information concernant les moyens de surveillance de la profession soit: l'admission, l'inspection professionnelle, la discipline et la pratique illégale et l'usurpation de titre.

L'Ordre est en perpétuel processus d'amélioration et nous continuons à recadrer nos actions dans une vision de protection du public et d'encadrement de la profession.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'inspection professionnelle est un moyen privilégié par l'Ordre pour rejoindre les membres au cœur même de leur pratique professionnelle. La démarche constitue une source d'information importante pour l'Ordre puisqu'elle permet de connaître le contexte de pratique que vivent les membres et de déceler les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur profession.

Chaque année, les membres profitent du questionnaire d'évaluation qui leur est transmis en même temps que le rapport de questionnaire et de visite pour nous retourner leurs commentaires sur la démarche d'inspection professionnelle. Chacun de ces commentaires sont étudiés par le comité d'inspection professionnelle qui considère ces informations comme une source majeure d'idées pour améliorer la démarche d'inspection professionnelle.

Parmi les répondants, 95% sont d'accord pour dire que l'inspection professionnelle de l'Ordre est sérieuse et crédible. Plus de 89% sont d'accord pour dire que le programme est adéquat et 96% affirment que le questionnaire leur a permis de se remémorer leurs devoirs et obligations en tant que professionnels.

De plus, la visite d'inspection professionnelle est très appréciée. Tous les répondants considèrent que l'entrevue d'inspection leur a permis de prendre conscience que leur responsabilité professionnelle est engagée à la signature de tout document professionnel.

Nombreux sont les membres qui soulignent que la démarche d'inspection professionnelle leur a permis de prendre un temps d'arrêt pour réfléchir et de prendre conscience de leur responsabilité professionnelle.

Tous les répondants considèrent également que l'inspecteur a une attitude sérieuse et consciencieuse.

Les commentaires des membres soulignent que l'inspection professionnelle constitue un excellent point tournant entre l'ingénieur forestier, sa responsabilité professionnelle et son ordre. Les membres soulignent son caractère formateur, constructif et crédible. Il est à noter que la grande majorité des répondants considèrent l'exercice utile et important, le tout s'effectuant dans le cadre d'une démarche simple et efficace.

ADMISSION À LA PRATIQUE

L'un des moyens de surveillance de la profession est l'admission à l'Ordre. Le comité d'examinateurs constitue la porte d'entrée des personnes ayant un dossier nécessitant une étude plus approfondie.

Dans un proche avenir, une nouvelle méthode d'étude des dossiers sera mise en place et le candidat devra lui-même nous fournir l'étude comparative de son dossier appuyée de tous les documents officiels nécessaires à sa demande.

Un moratoire sur l'étude de nouveaux dossiers de ce type a été établi par le Bureau jusqu'à ce que le nouveau système soit mis en place.

CARTABLE «RÉFÉRENCES PROFESSIONNELLES»

Le cartable «Références professionnelles» a été lancé lors du dernier congrès et a été offert aux membres dans les semaines qui ont suivi. Plus de 500 cartables ont été vendus aux ingénieurs forestiers qui recevront les mises à jour de façon régulière.

Ce cartable est un outil professionnel important. Il comprend les documents de références essentiels à un exercice professionnel rigoureux. Le cartable rassemble, entre autres, la Loi sur les ingénieurs forestiers, les règlements incluant le Code de déontologie ainsi que des explications sur l'inspection professionnelle, la discipline, le système professionnel, le fonctionnement de l'Ordre, etc. De plus, il comprend des onglets qui permettront aux utilisateurs de ranger leurs documents comme, par exemple, leurs attestations de formation continue.

EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Bureau a résolu d'instaurer un examen professionnel destiné aux candidats à la profession d'ingénieur forestier. Cet examen sera ajouté aux exigences actuelles du stage, soit les 32 semaines d'initiation à la pratique professionnelle.

L'examen portera sur le système professionnel, la Loi et les règlements de l'Ordre, dont notamment le Code de déontologie des ingénieurs forestiers, etc.

Cet examen permettra de sensibiliser les candidats à l'importance de leur signature et responsabilité professionnelles dans le contexte de la protection du public ainsi qu'à leurs devoirs et obligations envers le public et leurs clients.

PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DU TITRE D'INGÉNIEUR FORESTIER

Les actions en pratique illégale et pour usurpation de titre sont un des moyens donnés aux ordres professionnels pour qu'ils puissent exercer leur fonction de protection du public. Cet aspect est important et permet au public et aux ordres de s'assurer que les actes professionnels demandant des connaissances particulières sont posés par des professionnels compétents.

On a remarqué une hausse des demandes de vérification dans ce domaine depuis les deux dernières années. Plus d'une vingtaine de cas ont été étudiés. Un cas a été porté devant les tribunaux, les autres ayant pour la plupart fait l'objet de mises en demeure.

Cette année, nous avons élaboré une nouvelle démarche d'examen de ces plaintes et la soussignée fait le suivi des dossiers en collaboration avec le syndic de l'Ordre qui procède au besoin aux enquêtes.

RÈGLEMENTATION

De légères modifications ont été apportées au Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle afin de le rendre plus simple d'application.

En ce qui concerne les autres règlements de l'Ordre, ils feront l'objet de révision dans leur ensemble au cours de l'année à venir.

ORGANISATION ET INFORMATISATION DE L'INFORMATION ET DES DOSSIERS

L'Ordre procède actuellement à la réorganisation et l'informatisation des informations du siège social afin de:

- Rendre l'information du siège social plus accessible pour le public, pour les membres et pour les employés de l'Ordre, par l'élaboration d'un système d'information performant.
- Mettre en place un système d'indexation des dossiers et des documents permettant une mise à jour continue des données et une recherche rapide des informations.

DICTIONNAIRE FORESTIER BILINGUE

Le Bureau accepte que l'Ordre parraine un projet de Dictionnaire forestier bilingue dont M. Marc Côté, ing.f., est l'initiateur et le chargé de projet. Il s'agit de produire un dictionnaire français-anglais de toute la terminologie relative aux sciences forestières du 21e siècle. Dans cette entreprise, l'Ordre peut compter sur des partenaires majeurs qui se sont associés au projet avec empressement et enthousiasme.

La communauté forestière canadienne réclame depuis longtemps un ouvrage bilingue unique qui regrouperait les dizaines de lexiques, vocabulaires, glossaires et terminologies qui ne couvrent que des domaines spécifiques de la foresterie et qui n'existent la plupart du temps que dans l'une des deux langues officielles. Le dictionnaire constituera un outil de travail indispensable aux gestionnaires, chercheurs, enseignants, étudiants, praticiens, ouvriers, ingénieurs et techniciens œuvrant en foresterie. Il sera également d'une grande utilité aux avocats et témoins experts qui doivent faire usage d'une terminologie exacte lorsqu'ils agissent devant les tribunaux. Le lancement du Dictionnaire est prévu pour le congrès de l'Ordre de l'an 2000.

PRINCIPALES RÉSOLUTIONS DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Bureau a tenu huit réunions régulières et une réunion spéciale tandis que le comité administratif a tenu cinq réunions régulières.

Le Bureau a fixé les priorités suivantes pour l'année 1998-1999:

1. **La responsabilité professionnelle et l'encadrement de la pratique.**
2. **La révision du Régime forestier.**
3. **Le Plan stratégique 1998-2001.**
4. **Le Règlement sur l'équivalence de formation.**

Ces dossiers sont clairement identifiés par le Bureau et l'Ordre y consacre prioritairement ses énergies.

La responsabilité professionnelle et la valorisation de la signature sous-tendent toutes les actions et démarches de l'Ordre.

PROJETS SPÉCIAUX

- Le Bureau a appuyé le projet de Dictionnaire forestier bilingue et a adressé une motion de félicitations à Marc Côté, ing.f., pour son initiative. Il s'agit d'un ouvrage terminologique d'importance français-anglais consacré à la foresterie.

- L'Ordre participe à un programme de développement des compétences d'Emploi Québec et a embauché une personne au chômage pour une période de six mois sur un projet de réorganisation et d'informatisation des informations du siège social de l'Ordre. Le Bureau a désigné la présidente-directrice générale comme mandataire du projet auprès d'Emploi Québec.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Considérant que l'abréviation «ing.f.» est utilisée depuis au moins une trentaine d'années

Considérant que le public connaît déjà l'abréviation «ing.f.»

Considérant que presque la totalité des 2000 membres de l'Ordre utilisent déjà cette abréviation

Considérant qu'il est préférable de n'utiliser qu'une seule abréviation afin de ne pas semer la confusion dans le public

- Le Bureau a résolu de demander à tous les ingénieurs forestiers d'utiliser «ing.f.» comme abréviation pour le terme «ingénieur forestier».

- Le Bureau a résolu de mettre sur pied un examen professionnel qui fera partie du stage de formation professionnelle.

ADMISSIONS ET RÉINSCRIPTIONS

- Le Bureau a imposé des conditions supplémentaires, sur recommandation du comité d'examinateurs, à six personnes s'étant réinscrites ou inscrites à l'Ordre après une période de plus de cinq ans.
- Le comité administratif a reconnu les équivalences de diplôme des personnes dont le dossier a été étudié au comité d'examinateurs.
- Le Bureau a résolu qu'aucune nouvelle étude de dossier d'équivalence de diplôme ne soit faite d'ici l'automne 1999 afin de permettre au comité d'examinateurs de mettre en place la nouvelle démarche d'analyse de dossiers.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Le Bureau a résolu que le comité d'inspection professionnelle et chacun de ses membres, de même que le syndic et le syndic-adjoint, soient autorisés à s'adjoindre les experts qu'ils jugent nécessaires aux fins des enquêtes qu'ils tiennent.
- Le Bureau a adopté le document «Démarches et procédures de l'inspection professionnelle» proposé par le comité d'inspection professionnelle. Ce document fait partie du cartable «Références professionnelles».
- Le Bureau adopte annuellement le programme d'inspection professionnelle.

DISCIPLINE

À la suite d'une recommandation du comité de discipline, le Bureau a imposé un stage de formation ainsi qu'un examen à une personne ayant été reconnue coupable par le comité de discipline.

PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DE TITRE

- Le Bureau a adopté une nouvelle procédure pour les cas de pratique illégale et d'usurpation de titre. Cette démarche fait en sorte que la secrétaire de l'Ordre assure le suivi des dossiers en collaboration avec le syndic et que celui-ci procède à des enquêtes au besoin.
- Le Bureau a résolu d'entreprendre une poursuite pénale.

RÈGLEMENTATION

Le Bureau a approuvé des modifications légères au Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle.

MÉMOIRES ET AVIS

- Le mémoire intitulé «Consultation sur la mise à jour du Régime forestier québécois» a été adopté par le Bureau et a été acheminé au MRNQ.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Le comité administratif a résolu que les frais d'insertion dans les envois aux membres soient les suivants:
  - insertion pour une offre d'emploi: 150$
  - insertion régulière: 300$
  - insertion de gros documents: 600$
- Le comité administratif a ajusté la politique des frais de déplacements et de séjour des administrateurs en conformité avec ceux du gouvernement du Québec.

Des actions axées sur la protection du public

La fonction principale des ordres professionnels est la protection du public. À travers toutes ses actions, l'Ordre continue d'insister auprès des ingénieures et ingénieurs forestiers sur l'importance et le sérieux de leur responsabilité professionnelle et, par conséquent, leur signature dans l'exercice de leur profession.

Nous notons par ailleurs une hausse appréciable de demandes d'information concernant les moyens de surveillance de la profession soit: l'admission, l'inspection professionnelle, la discipline et la pratique illégale et l'usurpation de titre.

L'Ordre est en perpétuel processus d'amélioration et nous continuons à recadrer nos actions dans une vision de protection du public et d'encadrement de la profession.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'inspection professionnelle est un moyen privilégié par l'Ordre pour rejoindre les membres au cœur même de leur pratique professionnelle. La démarche constitue une source d'information importante pour l'Ordre puisqu'elle permet de connaître le contexte de pratique que vivent les membres et de déceler les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur profession.

Chaque année, les membres profitent du questionnaire d'évaluation qui leur est transmis en même temps que le rapport de questionnaire et de visite pour nous retourner leurs commentaires sur la démarche d'inspection professionnelle. Chacun de ces commentaires sont étudiés par le comité d'inspection professionnelle qui considère ces informations comme une source majeure d'idées pour améliorer la démarche d'inspection professionnelle.

Parmi les répondants, 95% sont d'accord pour dire que l'inspection professionnelle de l'Ordre est sérieuse et crédible. Plus de 89% sont d'accord pour dire que le programme est adéquat et 90% affirment que le questionnaire leur a permis de se remémorer leurs devoirs et obligations en tant que professionnels.

De plus, la visite d'inspection professionnelle est très appréciée. Tous les répondants considèrent que l'entrevue d'inspection leur a permis de prendre conscience que leur responsabilité professionnelle est engagée à la signature de tout document professionnel.

Nombreux sont les membres qui soulignent que la démarche d'inspection professionnelle leur a permis de prendre un temps d'arrêt pour réfléchir et de prendre conscience de leur responsabilité professionnelle.

Tous les répondants considèrent également que l'inspecteur a une attitude sérieuse et consciencieuse.

Les commentaires des membres soulignent que l'inspection professionnelle constitue un excellent point tournant entre l'ingénieur forestier, sa responsabilité professionnelle et son ordre. Les membres soulignent son caractère formateur, constructif et crédible. Il est à noter que la grande majorité des répondants considèrent l'exercice utile et important, le tout s'effectuant dans le cadre d'une démarche simple et efficace.

ADMISSION À LA PRATIQUE

L'un des moyens de surveillance de la profession est l'admission à l'Ordre. Le comité d'examinateurs constitue la porte d'entrée des personnes ayant un dossier nécessitant une étude plus approfondie.

Dans un proche avenir, une nouvelle méthode d'étude des dossiers sera mise en place et le candidat devra lui-même nous fournir l'étude comparative de son dossier appuyée de tous les documents officiels nécessaires à sa demande.

Un moratoire sur l'étude de nouveaux dossiers de ce type a été établi par le Bureau jusqu'à ce que le nouveau système soit mis en place.

CARTABLE «RÉFÉRENCES PROFESSIONNELLES»

Le cartable «Références professionnelles» a été lancé lors du dernier congrès et a été offert aux membres dans les semaines qui ont suivi. Plus de 500 cartables ont été vendus aux ingénieurs forestiers qui recevront les mises à jour de façon régulière.

Ce cartable est un outil professionnel important. Il comprend les documents de références essentiels à un exercice professionnel rigoureux. Le cartable rassemble, entre autres, la Loi sur les ingénieurs forestiers, les règlements incluant le Code de déontologie ainsi que des explications sur l'inspection professionnelle, la discipline, le système professionnel, le fonctionnement de l'Ordre, etc. De plus, il comprend des onglets qui permettront aux utilisateurs de ranger leurs documents comme, par exemple, leurs attestations de formation continue.

EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Bureau a résolu d'instaurer un examen professionnel destiné aux candidats à la profession d'ingénieur forestier. Cet examen sera ajouté aux exigences actuelles du stage, soit les 32 semaines d'initiation à la pratique professionnelle.

L'examen portera sur le système professionnel, la Loi et les règlements de l'Ordre, dont notamment le Code de déontologie des ingénieurs forestiers, etc.

Cet examen permettra de sensibiliser les candidats à l'importance de leur signature et responsabilité professionnelles dans le contexte de la protection du public ainsi qu'à leurs devoirs et obligations envers le public et leurs clients.

PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DU TITRE D'INGÉNIEUR FORESTIER

Les actions en pratique illégale et pour usurpation de titre sont un des moyens donnés aux ordres professionnels pour qu'ils puissent exercer leur fonction de protection du public. Cet aspect est important et permet au public et aux ordres de s'assurer que les actes professionnels demandant des connaissances particulières sont posés par des professionnels compétents.

On a remarqué une hausse des demandes de vérification dans ce domaine depuis les deux dernières années. Plus d'une vingtaine de cas ont été étudiés. Un cas a été porté devant les tribunaux, les autres ayant pour la plupart fait l'objet de mises en demeure.

Cette année, nous avons élaboré une nouvelle démarche d'examen de ces plaintes et la soussignée fait le suivi des dossiers en collaboration avec le syndic de l'Ordre qui procède au besoin aux enquêtes.

RÉGLEMENTATON

De légères modifications ont été apportées au Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle afin de le rendre plus simple d'application.

En ce qui concerne les autres règlements de l'Ordre, ils feront l'objet de révision dans leur ensemble au cours de l'année à venir.

ORGANISATION ET INFORMATISATION DE L'INFORMATION ET DES DOSSIERS

L'Ordre procède actuellement à la réorganisation et l'informatisation des informations du siège social afin de:

- Rendre l'information du siège social plus accessible pour le public, pour les membres et pour les employés de l'Ordre, par l'élaboration d'un système d'information performant.
- Mettre en place un système d'indexation des dossiers et des documents permettant une mise à jour continue des données et une recherche rapide des informations.

DICTIONNAIRE FORESTIER BILINGUE

Le Bureau accepte que l'Ordre parraine un projet de Dictionnaire forestier bilingue dont M. Marc Côté, ing.f., est l'initiateur et le chargé de projet. Il s'agit de produire un dictionnaire français-anglais de toute la terminologie relative aux sciences forestières du 21e siècle. Dans cette entreprise, l'Ordre peut compter sur des partenaires majeurs qui se sont associés au projet avec empressement et enthousiasme.

La communauté forestière canadienne réclame depuis longtemps un ouvrage bilingue unique qui regrouperait les dizaines de lexiques, vocabulaires, glossaires et terminologies qui ne couvrent que des domaines spécifiques de la foresterie et qui n'existent la plupart du temps que dans l'une des deux langues officielles. Le dictionnaire constituera un outil de travail indispensable aux gestionnaires, chercheurs, enseignants, étudiants, praticiens, ouvriers, ingénieurs et techniciens œuvrant en foresterie. Il sera également d'une grande utilité aux avocats et témoins experts qui doivent faire usage d'une terminologie exacte lorsqu'ils agissent devant les tribunaux. Le lancement du Dictionnaire est prévu pour le congrès de l'Ordre de l'an 2000.

PRINCIPALES RÉSOLUTIONS DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Bureau a tenu huit réunions régulières et une réunion spéciale tandis que le comité administratif a tenu cinq réunions régulières.

Le Bureau a fixé les priorités suivantes pour l'année 1998-1999:

1. **La responsabilité professionnelle et l'encadrement de la pratique.**
2. **La révision du Régime forestier.**
3. **Le Plan stratégique 1998-2001.**
4. **Le Règlement sur l'équivalence de formation.**

Ces dossiers sont clairement identifiés par le Bureau et l'Ordre y consacre prioritairement ses énergies.

La responsabilité professionnelle et la valorisation de la signature sous-tendent toutes les actions et démarches de l'Ordre.

PROJETS SPÉCIAUX

- **Le Bureau a appuyé le projet de Dictionnaire forestier bilingue et a adressé une motion de félicitations à Marc Côté, ing.f., pour son initiative. Il s'agit d'un ouvrage terminologique d'importance français-anglais consacré à la foresterie.**

- L'Ordre participe à un programme de développement des compétences d'Emploi Québec et a embauché une personne au chômage pour une période de six mois sur un projet de réorganisation et d'informatisation des informations du siège social de l'Ordre. Le Bureau a désigné la présidente-directrice générale comme mandataire du projet auprès d'Emploi Québec.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Considérant que l'abréviation «ing.f.» est utilisée depuis au moins une trentaine d'années

Considérant que le public connaît déjà l'abréviation «ing.f.»

Considérant que presque la totalité des 2000 membres de l'Ordre utilisent déjà cette abréviation

Considérant qu'il est préférable de n'utiliser qu'une seule abréviation afin de ne pas semer la confusion dans le public

- **Le Bureau a résolu de demander à tous les ingénieurs forestiers d'utiliser «ing.f.» comme abréviation pour le terme «ingénieur forestier».**

- Le Bureau a résolu de mettre sur pied un examen professionnel qui fera partie du stage de formation professionnelle.

ADMISSIONS ET RÉINSCRIPTIONS

- Le Bureau a imposé des conditions supplémentaires, sur recommandation du comité d'examinateurs, à six personnes s'étant réinscrites ou inscrites à l'Ordre après une période de plus de cinq ans.
- Le comité administratif a reconnu les équivalences de diplôme des personnes dont le dossier a été étudié au comité d'examinateurs.
- Le Bureau a résolu qu'aucune nouvelle étude de dossier d'équivalence de diplôme ne soit faite d'ici l'automne 1999 afin de permettre au comité d'examinateurs de mettre en place la nouvelle démarche d'analyse de dossiers.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Le Bureau a résolu que le comité d'inspection professionnelle et chacun de ses membres, de même que le syndic et le syndic-adjoint, soient autorisés à s'adjoindre les experts qu'ils jugent nécessaires aux fins des enquêtes qu'ils tiennent.
- Le Bureau a adopté le document «Démarches et procédures de l'inspection professionnelle» proposé par le comité d'inspection professionnelle. Ce document fait partie du cartable «Références professionnelles».
- Le Bureau adopte annuellement le programme d'inspection professionnelle.

DISCIPLINE

À la suite d'une recommandation du comité de discipline, le Bureau a imposé un stage de formation ainsi qu'un examen à une personne ayant été reconnue coupable par le comité de discipline.

PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DE TITRE

- Le Bureau a adopté une nouvelle procédure pour les cas de pratique illégale et d'usurpation de titre. Cette démarche fait en sorte que la secrétaire de l'Ordre assure le suivi des dossiers en collaboration avec le syndic et que celui-ci procède à des enquêtes au besoin.
- Le Bureau a résolu d'entreprendre une poursuite pénale.

RÉGLEMENTATION

Le Bureau a approuvé des modifications légères au Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle.

MÉMOIRES ET AVIS

- Le mémoire intitulé «Consultation sur la mise à jour du Régime forestier québécois» a été adopté par le Bureau et a été acheminé au MRNQ.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Le comité administratif a résolu que les frais d'insertion dans les envois aux membres soient les suivants:
  - insertion pour une offre d'emploi: 150$
  - insertion régulière: 300$
  - insertion de gros documents: 600$
- Le comité administratif a ajusté la politique des frais de déplacements et de séjour des administrateurs en conformité avec ceux du gouvernement du Québec.

- Le Bureau a statué sur les frais d'étude des dossiers:

  Des frais de 50$ sont applicables à l'étude des dossiers des diplômés de la Faculté de foresterie et de géomatique et de ceux issus de programmes accrédités par le BCAF et des frais de 200$ sont applicables pour l'étude des dossiers de tout autre diplôme hors Québec.
- Le comité administratif a résolu que des frais d'étude de dossier de 100$ soient exigés dans les cas d'inscription tardive et de réinscription après plus de cinq ans; montant crédité au paiement de la cotisation et non remboursable dans les autres cas.
- Le comité administratif a résolu que le tarif demandé pour la liste des membres sur étiquettes autocollantes soit de 150$.

COTISATION ET AFFAIRES FINANCIÈRES

- Le comité administratif a résolu que les membres retraités assument dorénavant les frais de leur contribution à l'Office des professions du Québec.
- Le Bureau a voté une augmentation de 15$ à la cotisation 1999-2000 et a convenu qu'un document d'information soit transmis aux membres expliquant que, sans hausse de cotisation, l'Ordre serait amené à faire des coupures et à remettre en question certains services.
- Le Bureau adopte annuellement la procédure relative à la cotisation.
- Le Bureau adopte annuellement le rapport financier ainsi que les prévisions budgétaires.
- Le comité administratif adopte la liste des chèques émis et étudie les états des revenus et dépenses à toutes ses réunions.
- Le Bureau a autorisé la présidente-directrice générale, le trésorier et le vice-président à signer les chèques et autres effets bancaires au nom de l'Ordre.
- Le Bureau a demandé à la présidente-directrice générale de mettre en place un système de suivi budgétaire.
- Le Bureau a adopté, sur recommandation de la présidente-directrice générale, un plan d'action pour équilibrer le budget.

RADIATIONS

- En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 86, paragraphe l, du Code des professions, le Bureau a radié treize personnes pour non-paiement de la cotisation dans le délai prescrit par résolution du Bureau, en 1998-1999.

ÉLECTIONS

- Le Bureau adopte annuellement la procédure relative aux élections.
- Le Bureau procède annuellement à l'élection du comité administratif.

NOMINATIONS ET DÉLÉGATION

- Le Bureau nomme les personnes intéressées à faire partie d'un comité de l'Ordre ou pour combler un poste de délégué de l'Ordre auprès d'autres organismes:
  - Nominations de remplaçants au sein de divers comités;
  - Nomination d'un administrateur pour terminer un mandat:

  Denis Jutras a été nommé administrateur de la section régionale de Mauricie – Bois-Francs.
- Le Bureau a délégué la présidente-directrice générale comme représentante au Conseil interprofessionnel du Québec et la secrétaire de l'Ordre comme substitut.

DISTINCTIONS DE L'ORDRE

- Le Bureau a étudié les recommandations du comité des distinctions et désigné les récipiendaires de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur forestier de l'année et de la Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière.

COMITÉS

- Le Bureau a formé les comités suivants:
  - Un comité sur la révision du Régime forestier;
  - Un comité d'élaboration du Guide de pratique professionnelle;
  - Un comité sur le Dictionnaire forestier bilingue.
- Le Bureau a dissous le comité sur l'assurance-responsabilité professionnelle et a adressé une motion de félicitations aux membres du comité.

RELATIONS EXTÉRIEURES

- Le Bureau a convenu que la présidente-directrice générale transmette une lettre au ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M. Serge Ménard, pour lui faire part de l'appui du Bureau de l'OIFQ dans la démarche de révision du système professionnel et que l'Ordre y participera au meilleur de ses moyens.
- Le Bureau a adopté le document sur les termes de références de la Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels.
- Un comité conjoint ordre/faculté a étudié les matières essentielles du Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF) et des recommandations de modifications leur ont été transmises.
- Le Bureau a résolu que l'Ordre demande au BCAF que tous les ordres professionnels ayant le même caractère légal et l'exercice exclusif de la profession puisse avoir accès au rapport de visite du BCAF.
- Le Bureau a nommé Gilbert Paillé, ing.f., représentant de l'Ordre à la Société des amis de la Maison de l'arbre.
- Le Bureau a donné son appui à la demande de la région Mauricie – Bois-Francs pour l'obtention du statut de Capitale forestière canadienne de l'an 2001.
- Le comité administratif a convenu que l'Ordre donne son appui au projet de la Fondation de la faune du Québec «Faites la cour aux oiseaux» sans frais et a convenu que la publication soit distribuée aux membres.

CONGRÈS

- Le Bureau a résolu que les listes des invités d'honneur aux congrès ne soient plus approuvées par le Bureau dorénavant.
- Le Bureau a convenu que les dates du congrès 1999, qui se tiendra au Saguenay – Lac-Saint-Jean, soient les 13, 14 et 15 octobre 1999 et que le thème du congrès soit «L'ingénieur forestier au XXIe siècle».
- Le Bureau a approuvé que le congrès 2000 se déroule dans la section régionale de la Côte-Nord et celui de 2001 en Mauricie – Bois-Francs.

COMMUNICATIONS

- Le comité administratif a mandaté M. Richard Thibault, expert en relations publiques, pour assurer le support en communication en lien avec la position de l'Ordre présentée dans le Mémoire de l'Ordre sur la révision du Régime forestier et a convenu qu'une formation média sur le rôle de porte-parole soit donnée au préalable.

DISCUSSIONS AU BUREAU

- Les sujets suivants ont également fait l'objet de discussions au Bureau ou au comité administratif au cours de l'exercice:
  - La mise à jour du Régime forestier québécois;
  - Un guide de pratique professionnelle;
  - Le plan d'action pour équilibrer le budget de l'Ordre.

Suzanne Bareil

Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire de l'Ordre

Des enjeux majeurs

LA MISE À JOUR DU RÉGIME FORESTIER : UNE DÉMARCHE ÉLARGIE

Dans le cadre de la consultation publique tenue par le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRNQ) sur la mise à jour du Régime forestier, l'Ordre a élaboré une position qu'il a déposée au MRNQ.

Au début de l'été 1998, le Bureau de l'Ordre entérinait une stratégie devant mener au dépôt d'un mémoire plus tard à l'automne. Cette démarche prévoyait la mise sur pied d'un comité aviseur supporté par deux sous-comités ayant notamment pour mandat de contribuer à documenter les aspects de la signature et de la pratique professionnelle d'une part, et de la gestion du patrimoine forestier d'autre part.

Concurremment à cette démarche, la présidente-directrice générale de l'Ordre et les représentants de la permanence ont profité de plusieurs sorties dans diverses régions du Québec pour échanger avec des membres qui vivent quotidiennement l'application du Régime forestier. En parallèle, plusieurs sections régionales ont mené des consultations auprès de leurs membres. Toutes ces activités ont contribué à la réflexion de l'Ordre et ont permis d'alimenter et de bonifier la rédaction d'un mémoire commenté, puis adopté par le Bureau de l'Ordre en novembre 1998. Son contenu a été présenté par la présidente-directrice générale, M^me^ Johanne Gauthier, ing.f., lors d'une séance de consultation tenue par le MRNQ le 17 novembre 1998 et il est résumé en page 6 du présent rapport annuel.

LA TEMPÊTE DE VERGLAS : DES ACTIONS QUI SE POURSUIVENT

Le 20 mai 1998, les sections régionales de Québec, l'Estrie, Montréal et Mauricie – Bois-Francs, en collaboration avec le siège social, ont organisé une journée de formation et d'information sur les forêts affectées par la tempête de verglas. Plus de 80 ingénieurs forestiers de ces quatre régions ont participé à cette journée qui s'est déroulée en deux temps, soit : une série de conférences le matin et des visites de terrain en après-midi. La journée a notamment permis de véhiculer une information uniforme aux ingénieurs forestiers, de développer un discours cohérent et d'identifier les éléments qui manquaient à notre bagage de connaissance. Plusieurs représentants de la presse écrite et électronique ont suivi l'événement.

Le 10 septembre 1998, l'Ordre était invité à rencontrer la ***Commission scientifique et technique chargée d'analyser les événements relatifs à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998***. Cette commission, présidée par M. Roger Nicolet, procédait à la tenue d'audiences publiques visant à recueillir les avis de divers organismes sur les impacts de la tempête et sur les moyens pris pour y faire face. Les mémoires déposés lors de ces audiences ont constitué des sources importantes d'information qui ont servi à l'élaboration du rapport final soumis par la Commission au gouvernement du Québec. Sensible aux impacts de cette crise, l'Ordre a préparé un mémoire intitulé ***«La tempête de verglas – Les forêts sous le choc»***.

La présidente-directrice générale de l'Ordre, M^me^ Johanne Gauthier, ing.f., a rencontré les représentants de la Commission dans le cadre des audiences publiques, afin de présenter les grandes lignes du mémoire de l'Ordre et de répondre aux principales interrogations des commissaires.

L'Ordre a alors soutenu que les ressources du milieu forestier devaient être mobilisées à la suite de la tempête de verglas. Il a notamment souligné que :

- *La tempête de verglas constitue un événement sans précédent sur lequel il est difficile de pour un diagnostic final.*
- *La fabrication de connaissance, d'information du public et de formation de ses membres mises de l'avant par l'Ordre ont contribué à la création de divers outils. Il sera [illegible] par des actions entreprises collectivement et individuellement au cours de l'hiver et du printemps 1998.*
- *Un programme d'aide aux propriétaires de lots boisés privés devait être mis sur pied au plus tôt par le MRNQ. Ce programme devrait prévoir un volet d'aide financière à l'aménagement forestier, ainsi qu'un volet d'aide technique et d'information.*
- *Les principales mesures de reboisement devraient être axées sur la qualité, la diversité génétique, la [illegible] et des milieux [illegible] devraient être orientés à ces fins.*

L'Ordre a d'ailleurs fait part de cette réflexion aux principaux acteurs du milieu forestier. Ces activités venaient compléter les efforts déployés par l'Ordre pour contribuer à la résolution de la crise et à l'amélioration des services à la population.

UN DÉBAT SUR LES ENJEUX FORESTIERS

La fin de l'année 1998-1999 a été caractérisée par la tenue d'un débat sur la gestion de la forêt québécoise et plus particulièrement de la forêt nordique. Ce débat fut notamment alimenté par la sortie du film «L'Erreur boréale» de Richard Desjardins et Robert Monderie. Ainsi, au cours des mois de février, mars et avril 1999, l'Ordre et la plupart des intervenants forestiers ont été appelés à se prononcer sur diverses tribunes (radio, télévision, journaux) en regard de la gestion des forêts québécoises. Ce débat a été l'occasion pour l'Ordre de revenir sur les principales positions énoncées dans le mémoire sur la mise à jour du Régime forestier. De nombreux ingénieurs forestiers ont également été appelés à intervenir dans le débat pour exprimer leur vision de la situation.

Les questions soulevées lors de ce débat ont amené l'Ordre à organiser ou à s'associer à des activités de réflexion destinées à apporter des précisions sur certains enjeux complexes. C'est ainsi que se sont tenus au début de 1999-2000 un colloque régional sur la forêt boréale, une journée de réflexion sur la possibilité forestière et un colloque sur la productivité forestière et le reboisement. D'autres événements sont à prévoir plus tard au cours de l'année qui permettront de poursuivre la documentation des positions des ingénieurs forestiers et de l'Ordre. Le tout devrait culminer lors de la Commission parlementaire sur la mise à jour du Régime forestier annoncée pour 1999-2000.

COLLABORATION À L'ÉLABORATION DU GUIDE DE PROTECTION DU COUVERT FORESTIER

Dans la foulée des résolutions découlant du Sommet sur la forêt privée tenu au printemps de 1995, un comité a été mis sur pied pour élaborer un ***«Guide de protection du couvert forestier»***. Présidé par l'Union des municipalités régionales de comtés du Québec (UMRCQ), ce comité a travaillé à l'élaboration du Guide. Ce document, principalement destiné aux représentants du monde municipal, permettra d'orienter les interventions des MRC et des municipalités locales dans le secteur forestier et ce, à la lumière d'une information simple et complète. L'Ordre est représenté au sein du comité où il met en évidence le rôle des professionnels de la forêt en cette matière. La parution du Guide est prévue pour 1999.

LE SOMMET MONDIAL DE LA NORDICITÉ

Les discussions entourant la gestion de la forêt boréale ont suscité plusieurs débats sur le sujet. C'est ainsi que s'est tenu le 5 février 1999 un atelier intitulé «Penser différemment pour une forêt boréale durable». Celui-ci se déroulait à Québec, dans le cadre du Sommet mondial de la nordicité. Pour l'occasion, un conférencier et un groupe de panélistes, dont faisait partie la présidente-directrice générale, ont échangé sur les modèles de gestion de la forêt boréale. L'Ordre a participé à l'élaboration de la thématique ainsi qu'au recrutement du conférencier et des panélistes. L'atelier s'est terminé sur un engagement des participants à approfondir le débat, ce à quoi l'Ordre a donné suite en mettant sur pied les activités mentionnées précédemment.

Des enjeux majeurs

LA MISE À JOUR DU RÉGIME FORESTIER : UNE DÉMARCHE ÉLARGIE

Dans le cadre de la consultation publique tenue par le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRNQ) sur la mise à jour du Régime forestier, l'Ordre a élaboré une position qu'il a déposée au MRNQ.

Au début de l'été 1998, le Bureau de l'Ordre entérinait une stratégie devant mener au dépôt d'un mémoire plus tard à l'automne. Cette démarche prévoyait la mise sur pied d'un comité aviseur supporté par deux sous-comités ayant notamment pour mandat de contribuer à documenter les aspects de la signature et de la pratique professionnelle d'une part, et de la gestion du patrimoine forestier d'autre part.

Concurremment à cette démarche, la présidente-directrice générale de l'Ordre et les représentants de la permanence ont profité de plusieurs sorties dans diverses régions du Québec pour échanger avec des membres qui vivent quotidiennement l'application du Régime forestier. En parallèle, plusieurs sections régionales ont mené des consultations auprès de leurs membres. Toutes ces activités ont contribué à la réflexion de l'Ordre et ont permis d'alimenter et de bonifier la rédaction d'un mémoire commenté, puis adopté par le Bureau de l'Ordre en novembre 1998. Son contenu a été présenté par la présidente-directrice générale, M^me^ Johanne Gauthier, ing.f., lors d'une séance de consultation tenue par le MRNQ le 17 novembre 1998 et il est résumé en page 6 du présent rapport annuel.

LA TEMPÊTE DE VERGLAS : DES ACTIONS QUI SE POURSUIVENT

Le 20 mai 1998, les sections régionales de Québec, l'Estrie, Montréal et Mauricie – Bois-Francs, en collaboration avec le siège social, ont organisé une journée de formation et d'information sur les forêts affectées par la tempête de verglas. Plus de 80 ingénieurs forestiers de ces quatre régions ont participé à cette journée qui s'est déroulée en deux temps, soit : une série de conférences le matin et des visites de terrain en après-midi. La journée a notamment permis de véhiculer une information uniforme aux ingénieurs forestiers, de développer un discours cohérent et d'identifier les éléments qui manquaient à notre bagage de connaissance. Plusieurs représentants de la presse écrite et électronique ont suivi l'événement.

Le 10 septembre 1998, l'Ordre était invité à rencontrer la ***Commission scientifique et technique chargée d'analyser les événements relatifs à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998***. Cette commission, présidée par M. Roger Nicolet, procédait à la tenue d'audiences publiques visant à recueillir les avis de divers organismes sur les impacts de la tempête et sur les moyens pris pour y faire face. Les mémoires déposés lors de ces audiences ont constitué des sources importantes d'information qui ont servi à l'élaboration du rapport final soumis par la Commission au gouvernement du Québec. Sensible aux impacts de cette crise, l'Ordre a préparé un mémoire intitulé ***« La tempête de verglas – Les forêts sous le choc »***.

La présidente-directrice générale de l'Ordre, M^me^ Johanne Gauthier, ing.f., a rencontré les représentants de la Commission dans le cadre des audiences publiques, afin de présenter les grandes lignes du mémoire de l'Ordre et de répondre aux principales interrogations des commissaires.

L'Ordre a alors soutenu que les ressources du milieu forestier devraient être restaurées à la suite de la tempête de verglas. Il fut notamment souligné que :

- ***La tempête de verglas constitue un événement sans précédent sur lequel il est difficile de poser un diagnostic final.***
- ***Les initiatives de concertation, d'information du public et de formation de ses membres mises de l'avant par l'Ordre ont contribué à la cohésion du discours qui a caractérisé une grande part des actions entreprises collectivement ou individuellement au cours de l'hiver et du printemps 1998.***
- ***Un programme d'aide aux propriétaires de boisés touchés par la tempête devrait être mis sur pied au plus tôt par le MRNQ. Ce programme devrait prévoir un volet d'aide financière à l'aménagement forestier, ainsi qu'un volet d'aide technique et d'éducation.***
- ***Les principales instances de recherche devraient poursuivre leurs activités destinées à mieux documenter ces questions, et des crédits spécifiques devraient être consacrés à ces travaux.***

L'Ordre a d'ailleurs fait part de cette réflexion aux principaux acteurs du milieu forestier. Ces activités venaient compléter les efforts déployés par l'Ordre pour contribuer à la résolution de la crise et à l'amélioration des services à la population.

UN DÉBAT SUR LES ENJEUX FORESTIERS

La fin de l'année 1998-1999 a été caractérisée par la tenue d'un débat sur la gestion de la forêt québécoise et plus particulièrement de la forêt nordique. Ce débat fut notamment alimenté par la sortie du film « L'Erreur boréale » de Richard Desjardins et Robert Monderie. Ainsi, au cours des mois de février, mars et avril 1999, l'Ordre et la plupart des intervenants forestiers ont été appelés à se prononcer sur diverses tribunes (radio, télévision, journaux) en regard de la gestion des forêts québécoises. Ce débat a été l'occasion pour l'Ordre de revenir sur les principales positions énoncées dans le mémoire sur la mise à jour du Régime forestier. De nombreux ingénieurs forestiers ont également été appelés à intervenir dans le débat pour exprimer leur vision de la situation.

Les questions soulevées lors de ce débat ont amené l'Ordre à organiser ou à s'associer à des activités de réflexion destinées à apporter des précisions sur certains enjeux complexes. C'est ainsi que se sont tenus au début de 1999-2000 un colloque régional sur la forêt boréale, une journée de réflexion sur la possibilité forestière et un colloque sur la productivité forestière et le reboisement. D'autres événements sont à prévoir plus tard au cours de l'année qui permettront de poursuivre la documentation des positions des ingénieurs forestiers et de l'Ordre. Le tout devrait culminer lors de la Commission parlementaire sur la mise à jour du Régime forestier annoncée pour 1999-2000.

COLLABORATION À L'ÉLABORATION DU GUIDE DE PROTECTION DU COUVERT FORESTIER

Dans la foulée des résolutions découlant du Sommet sur la forêt privée tenu au printemps de 1995, un comité a été mis sur pied pour élaborer un ***« Guide de protection du couvert forestier »***. Présidé par l'Union des municipalités régionales de comtés du Québec (UMRCQ), ce comité a travaillé à l'élaboration du Guide. Ce document, principalement destiné aux représentants du monde municipal, permettra d'orienter les interventions des MRC et des municipalités locales dans le secteur forestier et ce, à la lumière d'une information simple et complète. L'Ordre est représenté au sein du comité où il met en évidence le rôle des professionnels de la forêt en cette matière. La parution du Guide est prévue pour 1999.

LE SOMMET MONDIAL DE LA NORDICITÉ

Les discussions entourant la gestion de la forêt boréale ont suscité plusieurs débats sur le sujet. C'est ainsi que s'est tenu le 5 février 1999 un atelier intitulé « Penser différemment pour une forêt boréale durable ». Celui-ci se déroulait à Québec, dans le cadre du Sommet mondial de la nordicité. Pour l'occasion, un conférencier et un groupe de panélistes, dont faisait partie la présidente-directrice générale, ont échangé sur les modèles de gestion de la forêt boréale. L'Ordre a participé à l'élaboration de la thématique ainsi qu'au recrutement du conférencier et des panélistes. L'atelier s'est terminé sur un engagement des participants à approfondir le débat, ce à quoi l'Ordre a donné suite en mettant sur pied les activités mentionnées précédemment.

Les distinctions annuelles

LA «MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ORDRE»

Cette reconnaissance est instituée pour permettre à l'Ordre de reconnaître les services exceptionnels rendus à la profession d'ingénieur forestier par un de ses membres tout au long de sa carrière professionnelle. L'Ordre était heureux de remettre cette importante distinction à monsieur **Jean Paquet, ing.f., M.Sc.**

Diplômé en foresterie de l'Université Laval en 1961 et titulaire d'une maîtrise en sciences forestières obtenue en 1962, M. Jean Paquet a œuvré durant toute sa vie professionnelle à l'emploi de la compagnie Abitibi-Consolidated à Montréal. Tout au long de sa carrière, M. Paquet a exercé une influence marquante auprès des industriels forestiers et des gouvernements, grâce à ses idées novatrices, sa passion pour l'aménagement forestier et ses convictions profondes. Par la remise de cette distinction, l'Ordre tient à souligner ses réalisations professionnelles et son apport dans l'évolution du contexte forestier québécois.

«L'INGÉNIEUR FORESTIER DE L'ANNÉE»

Le titre d'Ingénieur forestier de l'année est décerné à un membre pour souligner sa contribution exceptionnelle au développement et à la promotion de la profession d'ingénieur forestier. Le ou la récipiendaire devra avoir accompli, au cours des 24 derniers mois, un acte méritoire remarquable dans les sphères d'activités de la profession, qu'il s'agisse des dimensions scientifique, culturelle, humanitaire, sociale ou des communications. En 1998, l'Ordre a honoré monsieur **Bruno Boulet, ing.f., M.Sc.**

M. Bruno Boulet s'est vu décerner le titre «d'Ingénieur forestier de l'année» à la suite de son implication remarquable auprès des victimes de la tempête de verglas de janvier 1998. Dans le cadre de son emploi à la Direction de la conservation des forêts du ministère des Ressources naturelles du Québec (MRNQ), il fut rapidement appelé à fournir des avis et des conseils sur l'intensité des dommages et sur les chances de survie des arbres touchés. Au cours de la crise, sa contribution a largement dépassé les cadres de son emploi et M. Boulet n'a pas compté les heures et les interventions pour répondre aux demandes d'information qui fusaient de toutes parts. L'importance et la qualité de ses interventions médiatiques (radio, télévision et presse écrite) ont également contribué à faire connaître et reconnaître la profession d'ingénieur forestier.

LA DISTINCTION «HENRI-GUSTAVE-JOLY-DE-LOTBINIÈRE»

La distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière, instituée en 1996, est remise à une personne extérieure à la profession dont les actions auront fait progresser la cause forestière et contribué à l'avancement et au rayonnement de la profession. En 1998, l'Ordre a retenu monsieur **Roger Morasse**, comme récipiendaire de la distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière.

M. Morasse est un administrateur de carrière, ayant 30 ans d'expérience en organisation de structures, en démarrage de projets et en administration d'entreprises. Il a œuvré dans les milieux syndical, coopératif, gouvernemental et industriel et il est présentement vice-président du Développement forestier chez SGF-Rexfor depuis 1995. Son dévouement à la cause de la main-d'œuvre forestière et ses multiples collaborations avec des ingénieurs forestiers ont largement contribué à l'avancement et à la promotion de la cause forestière dans plusieurs régions du Québec.

DES OUTILS DE COMMUNICATION MIS À JOUR

«DES PROFESSIONNELS NATURELLEMENT BRANCHÉS!»

Dans la foulée du Plan de communication, l'Ordre a produit une nouvelle pochette cartonnée destinée à véhiculer de l'information sur l'Ordre et sur la profession. Véhiculant le slogan «Des professionnels naturellement branchés!», celle-ci présente l'image d'une profession d'avant-garde pratiquant en milieu naturel.

www.olfq.com

C'est également en 1998 que le site internet de l'Ordre a été lancé. Ce site offre à la fois un outil de travail et d'information pour les membres de l'Ordre, une vitrine et une source d'information pour le public.

Les principales rubriques du site de l'Ordre portent sur:

- l'information générale (mission, structure, orientations stratégiques, profession, statistiques, etc.)
- les services au public et admission (cotisation et admission, inspection professionnelle, plaintes du public et syndic, etc.)
- les publications (liste des avis et mémoires, recueil de textes de colloques et de congrès, Manuel de foresterie, autres publications, etc.)
- L'Aubelle (sommaires, politique rédactionnelle, abonnement, publicité, etc.)
- la formation continue (cours donnés et à venir)
- les actualités (congrès annuel, activités diverses, mémoires d'actualité, priorités annuelles, etc.)
- les commentaires, liens et recherche

De nombreuses informations courantes sont rendues disponibles aux membres ou au public et plusieurs documents peuvent maintenant être consultés ou téléchargés. On pense aux informations concernant les stages et l'inscription à la pratique professionnelle ou encore aux plus récents mémoires émis par l'Ordre.

Cette première version de lancement du site de l'Ordre sera enrichie selon les ressources disponibles et les besoins exprimés.

UN NOUVEAU DÉPLIANT

L'Ordre a également procédé au lancement d'un nouveau dépliant qui présente au public «La profession d'ingénieur forestier». Les clientèles principales sont le grand public ainsi que le milieu de l'information scolaire. Le dépliant est notamment conçu de façon à expliquer la profession aux étudiants des niveaux secondaire et collégial qui sont en démarche d'orientation. Ainsi, les principaux volets de notre profession qu'on y présente sont accompagnés d'exemples qui permettent de mieux comprendre le travail des ingénieurs forestiers. Le dépliant offre la même approche visuelle que la nouvelle pochette de l'Ordre et il arbore le même slogan, soit: «Des professionnels naturellement branchés!».

LE CONGRÈS DE HULL – UN RENDEZ-VOUS RÉUSSI AVEC L'INNOVATION!

C'est sous le thème «**Une foresterie novatrice adaptée à la rareté des ressources**» que se tenait le 78e congrès de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. L'événement avait lieu du 7 au 9 octobre 1998 au Palais des Congrès de Hull. Le congrès constituait une occasion pour les ingénieurs forestiers de poser un regard sur différentes initiatives novatrices mises de l'avant dans le secteur forestier.

Dans le cadre de ce congrès, la présidente-directrice générale de l'Ordre, Mme Johanne Gauthier, ing.f., aborda la question de la nécessité pour l'ingénieur forestier de demeurer innovateur en vertu de sa responsabilité à l'égard du public québécois. Parmi les autres événements qui ont marqué ce congrès, on se souviendra de la vidéo-conférence autour du thème «*Certification des pratiques forestières: barrière commerciale ou outil de marketing?*» Pour l'occasion, l'animateur était en liaison vidéo simultanée avec quatre panélistes du Québec et d'ailleurs dans le monde (Angleterre, Allemagne) et il dirigea un échange interactif au cours duquel on s'est interrogé sur la portée réelle du phénomène de la certification des pratiques forestières, notamment à la lumière de visions européenne et nord-américaine du phénomène.

Les ingénieurs forestiers ont également abordé divers aspects de l'innovation dans le secteur forestier, autant sous l'angle de la gestion des forêts et des formules de gestion participative, que du développement de nouveaux produits à valeur ajoutée. À cet effet, des visites industrielles se sont tenues pour visualiser certaines de ces voies d'avenir. Enfin, la mise en place d'indicateurs de foresterie durable et la gestion des données forestières ont également été abordées. Près de 300 congressistes ont participé à l'événement et contribué à en faire un franc succès.

Pierre Breton, ing.f.
Directeur des communications

Rapport du syndic

L'Ordre a comme principale fonction d'assurer la protection du public. Le syndic enquête sur toute infraction que peut commettre un membre au Code des professions, à la Loi des ingénieurs forestiers ainsi qu'aux divers règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi. Le syndic assume également le rôle important de poursuivant à l'égard des professionnels qui auraient commis des infractions disciplinaires.

L'année 1998-1999 s'est avérée relativement active quant aux plaintes portées à l'attention du syndic. Le Bureau du syndic a ouvert 6 nouveaux dossiers d'enquête. Quatre de ces dossiers sont encore sous enquête. La décision de ne pas porter plainte a été prise dans deux autres dossiers.

À titre informatif et préventif, le Bureau du syndic a répondu à plusieurs demandes de renseignements relatifs aux lois et règlements régissant l'exercice de la profession.

Le tableau 1 présente le bilan des dossiers traités au cours de la période du 1er avril 1998 au 31 mars 1999.

TABLEAU 1
BILAN DES DOSSIERS TRAITÉS

Type de dossiers au 01.04.97	Dossiers actifs durant la période	Dossiers ouverts durant la période	Dossiers fermés au 31.03.99	Dossiers actifs au 31.03.99
Discipline	20	7	14	6
Avis	–	–	–	–
Total	20	7	14	6

La nature des problèmes rencontrés est diversifiée. Les articles du Code de déontologie mis en cause au cours de l'année sont notamment:

Article 9: L'ingénieur forestier doit reconnaître en tout temps le droit du client de consulter un autre ingénieur forestier, un membre d'une autre corporation professionnelle ou une personne compétente et, dans ce cas, il doit leur apporter sa collaboration.

Article 13: Dans toute communication écrite ou verbale, notamment dans la préparation de plans et devis, l'ingénieur forestier doit éviter d'insérer sciemment de fausses données ou d'omettre des données nécessaires.

Article 14: L'ingénieur forestier doit s'abstenir d'exprimer des avis ou de donner des conseils contradictoires ou incomplets. À cette fin, il doit chercher à avoir une connaissance complète des faits avant de donner un avis ou un conseil.

Article 18: L'ingénieur forestier ne doit pas recourir, ni se prêter à des procédés malhonnêtes ou douteux ni tolérer de tels procédés dans l'exercice de ses activités professionnelles.

Article 19: L'ingénieur forestier doit faire preuve, dans l'exercice de sa profession, d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables.

Article 53: L'ingénieur forestier ne doit pas surprendre la bonne foi d'un confrère, abuser de sa confiance, être déloyal envers lui, discréditer publiquement son travail ou porter malicieusement atteinte à sa réputation. Il doit notamment éviter de s'attribuer le mérite d'un travail de foresterie qui revient à un confrère.

Article 54: L'ingénieur forestier doit reconnaître l'aide fournie par un confrère dans l'exécution d'un mandat.

Le tableau 2 présente le bilan des activités reliées à la conciliation et à l'arbitrage au cours de la période du 1er avril 1998 au 31 mars 1999.

TABLEAU 2
BILAN DES ACTIVITÉS RELIÉES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE

Plaintes reçues	Plaintes portées devant le comité de discipline	Différends soumis à la conciliation	Différends réglés à l'étape de la conciliation	Différends soumis au conseil d'arbitrage
7	0	1	En cours	0

À la suite des différentes rencontres effectuées dans le cadre des activités ou enquêtes du Bureau du syndic, je veux vous faire part de quelques éléments qui nous ont amenés à réfléchir.

Dans le secteur des forêts privées, nous avons constaté deux situations où il faut apporter une attention particulière. Premièrement, l'organisation de la gestion des organismes (agences) œuvrant dans ce secteur pose, pour la grande majorité de nos membres siégeant sur les conseils d'administration ou sur les comités techniques de ces mêmes organisations, le problème du conflit d'intérêts.

En effet, les articles 32 à 35 du chapitre traitant de l'indépendance et le désintéressement sont clairs. L'ingénieur forestier doit refuser tout mandat susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts. Les membres qui sont appelés à prendre des décisions lorsque les intérêts en présence sont tels qu'ils peuvent être portés à en préférer certains ou si les membres y trouvent un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, se placent en dérogation avec leur Code de déontologie.

Deuxièmement, la livraison du programme d'aide individuelle au producteur forestier a amené certains ingénieurs forestiers à favoriser le transport de créance pour faciliter notamment la gestion de leurs comptes. Je vous rappelle que l'ingénieur forestier ne peut exiger l'adhésion de ses clients à cette procédure. Celle-ci va à l'encontre de l'article 47 du Code de déontologie qui précise qu'à l'exception des sommes qu'il doit débourser l'ingénieur forestier doit s'abstenir d'exiger d'avance le paiement de ses services.

Vous avez certainement pris connaissance du point d'ordre de L'Aubelle d'avril, mai, juin 1999, «Les devoirs de la profession avant ceux de l'employeur».

La signature de l'ingénieur forestier, qu'est-ce que cela signifie? Nous sommes des professionnels. Un membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec a un statut privilégié. Il est membre d'un Ordre qui habilite ses seuls membres à poser certains actes professionnels. Pour les ingénieurs forestiers, ces actes sont définis dans la Loi des ingénieurs forestiers. Les articles 26, 27 et 28 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers précisent l'importance de la signature d'un membre de l'Ordre. Ces articles indiquent que l'ingénieur forestier doit apposer sa signature sur les plans, devis, rapports et autres documents techniques dont il a supervisé la réalisation ou dont il est directement responsable. On mentionne également à l'article 28 les circonstances qui font qu'un ingénieur forestier ne peut apposer sa signature sur un document.

Un document signé par un ingénieur forestier garantit que les données incluses sont vraies et complètes, que l'ingénieur forestier a cherché à avoir une connaissance complète des faits avant de donner un conseil ou un avis et que le travail effectué l'a été selon les règles de l'art.

La signature de l'ingénieur forestier prend toute sa signification dans la protection du public. Ce public, par le législateur, a consenti un statut particulier à l'ingénieur forestier. Ce statut nous apporte des obligations. Lorsque l'on signe, on engage notre responsabilité et notre intégrité.

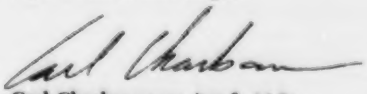

Carl Charbonneau, ing.f., M.Sc.
Syndic

Les distinctions annuelles

LA «MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ORDRE»

Cette reconnaissance est instituée pour permettre à l'Ordre de reconnaître les services exceptionnels rendus à la profession d'ingénieur forestier par un de ses membres tout au long de sa carrière professionnelle. L'Ordre était heureux de remettre cette importante distinction à monsieur **Jean Paquet, ing.f., M.Sc.**

Diplômé en foresterie de l'Université Laval en 1961 et titulaire d'une maîtrise en sciences forestières obtenue en 1962, M. Jean Paquet a œuvré durant toute sa vie professionnelle à l'emploi de la compagnie Abitibi-Consolidated à Montréal. Tout au long de sa carrière, M. Paquet a exercé une influence marquante auprès des industriels forestiers et des gouvernements, grâce à ses idées novatrices, sa passion pour l'aménagement forestier et ses convictions profondes. Par la remise de cette distinction, l'Ordre tient à souligner ses réalisations professionnelles et son apport dans l'évolution du contexte forestier québécois.

«L'INGÉNIEUR FORESTIER DE L'ANNÉE»

Le titre d'Ingénieur forestier de l'année est décerné à un membre pour souligner sa contribution exceptionnelle au développement et à la promotion de la profession d'ingénieur forestier. Le ou la récipiendaire devra avoir accompli, au cours des 24 derniers mois, un acte méritoire remarquable dans les sphères d'activités de la profession, qu'il s'agisse des dimensions scientifique, culturelle, humanitaire, sociale ou des communications. En 1998, l'Ordre a honoré monsieur **Bruno Boulet, ing.f., M.Sc.**

M. Bruno Boulet s'est vu décerner le titre «d'Ingénieur forestier de l'année» à la suite de son implication remarquable auprès des victimes de la tempête de verglas de janvier 1998. Dans le cadre de son emploi à la Direction de la conservation des forêts du ministère des Ressources naturelles du Québec (MRNQ), il fut rapidement appelé à fournir des avis et des conseils sur l'intensité des dommages et sur les chances de survie des arbres touchés. Au cours de la crise, sa contribution a largement dépassé les cadres de son emploi et M. Boulet n'a pas compté les heures et les interventions pour répondre aux demandes d'information qui fusaient de toutes parts. L'importance et la qualité de ses interventions médiatiques (radio, télévision et presse écrite) ont également contribué à faire connaître et reconnaître la profession d'ingénieur forestier.

LA DISTINCTION «HENRI-GUSTAVE-JOLY-DE-LOTBINIÈRE»

La distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière, instituée en 1996, est remise à une personne extérieure à la profession dont les actions auront fait progresser la cause forestière et contribué à l'avancement et au rayonnement de la profession. En 1998, l'Ordre a retenu monsieur **Roger Morasse,** comme récipiendaire de la distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière.

M. Morasse est un administrateur de carrière, ayant 30 ans d'expérience en organisation de structures, en démarrage de projets et en administration d'entreprises. Il a œuvré dans les milieux syndical, coopératif, gouvernemental et industriel et il est présentement vice-président du Développement forestier chez SGF-Rexfor depuis 1995. Son dévouement à la cause de la main-d'œuvre forestière et ses multiples collaborations avec des ingénieurs forestiers ont largement contribué à l'avancement et à la promotion de la cause forestière dans plusieurs régions du Québec.

DES OUTILS DE COMMUNICATION MIS À JOUR

«DES PROFESSIONNELS NATURELLEMENT BRANCHÉS!»

Dans la foulée du Plan de communication, l'Ordre a produit une nouvelle pochette cartonnée destinée à véhiculer de l'information sur l'Ordre et sur la profession. Véhiculant le slogan «Des professionnels naturellement branchés!», celle-ci présente l'image d'une profession d'avant-garde pratiquant en milieu naturel.

www.oifq.com

C'est également en 1998 que le site internet de l'Ordre a été lancé. Ce site offre à la fois un outil de travail et d'information pour les membres de l'Ordre, une vitrine et une source d'information pour le public.

Les principales rubriques du site de l'Ordre portent sur:

- l'information générale (mission, structure, orientations stratégiques, profession, statistiques, etc.)
- les services au public et admission (cotisation et admission, inspection professionnelle, plaintes du public et syndic, etc.)
- les publications (liste des avis et mémoires, recueil de textes de colloques et de congrès, Manuel de foresterie, autres publications, etc.)
- L'Aubelle (sommaires, politique rédactionnelle, abonnement, publicité, etc.)
- la formation continue (cours donnés et à venir)
- les actualités (congrès annuel, activités diverses, mémoires d'actualité, priorités annuelles, etc.)
- les commentaires, liens et recherche

De nombreuses informations courantes sont rendues disponibles aux membres ou au public et plusieurs documents peuvent maintenant être consultés ou téléchargés. On pense aux informations concernant les stages et l'inscription à la pratique professionnelle ou encore aux plus récents mémoires émis par l'Ordre.

Cette première version de lancement du site de l'Ordre sera enrichie selon les ressources disponibles et les besoins exprimés.

UN NOUVEAU DÉPLIANT

L'Ordre a également procédé au lancement d'un nouveau dépliant qui présente au public «La profession d'ingénieur forestier». Les clientèles principales sont le grand public ainsi que le milieu de l'information scolaire. Le dépliant est notamment conçu de façon à expliquer la profession aux étudiants des niveaux secondaire et collégial qui sont en démarche d'orientation. Ainsi, les principaux volets de notre profession qu'on y présente sont accompagnés d'exemples qui permettent de mieux comprendre le travail des ingénieurs forestiers. Le dépliant offre la même approche visuelle que la nouvelle pochette de l'Ordre et il arbore le même slogan, soit: «Des professionnels naturellement branchés!».

LE CONGRÈS DE HULL – UN RENDEZ-VOUS RÉUSSI AVEC L'INNOVATION!

C'est sous le thème «**Une foresterie novatrice adaptée à la rareté des ressources**» que se tenait le 78e congrès de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. L'événement avait lieu du 7 au 9 octobre 1998 au Palais des Congrès de Hull. Le congrès constituait une occasion pour les ingénieurs forestiers de poser un regard sur différentes initiatives novatrices mises de l'avant dans le secteur forestier.

Dans le cadre de ce congrès, la présidente-directrice générale de l'Ordre, Mme Johanne Gauthier, ing.f., aborda la question de la nécessité pour l'ingénieur forestier de demeurer innovateur en vertu de sa responsabilité à l'égard du public québécois. Parmi les autres événements qui ont marqué ce congrès, on se souviendra de la vidéo-conférence autour du thème «*Certification des pratiques forestières: barrière commerciale ou outil de marketing?*» Pour l'occasion, l'animateur était en liaison vidéo simultanée avec quatre panélistes du Québec et d'ailleurs dans le monde (Angleterre, Allemagne) et il dirigea un échange interactif au cours duquel on s'est interrogé sur la portée réelle du phénomène de la certification des pratiques forestières, notamment à la lumière de visions européenne et nord-américaine du phénomène.

Les ingénieurs forestiers ont également abordé divers aspects de l'innovation dans le secteur forestier, autant sous l'angle de la gestion des forêts et des formules de gestion participative, que du développement de nouveaux produits à valeur ajoutée. À cet effet, des visites industrielles se sont tenues pour visualiser certaines de ces voies d'avenir. Enfin, la mise en place d'indicateurs de foresterie durable et la gestion des données forestières ont également été abordées. Près de 300 congressistes ont participé à l'événement et contribué à en faire un franc succès.

Pierre Breton, ing.f.
Directeur des communications

Rapport du syndic

L'Ordre a comme principale fonction d'assurer la protection du public. Le syndic enquête sur toute infraction que peut commettre un membre au Code des professions, à la Loi des ingénieurs forestiers

ainsi qu'aux divers règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi. Le syndic assume également le rôle important de poursuivant à l'égard des professionnels qui auraient commis des infractions disciplinaires.

L'année 1998-1999 s'est avérée relativement active quant aux plaintes portées à l'attention du syndic. Le Bureau du syndic a ouvert 6 nouveaux dossiers d'enquête. Quatre de ces dossiers sont encore sous enquête. La décision de ne pas porter plainte a été prise dans deux autres dossiers.

À titre informatif et préventif, le Bureau du syndic a répondu à plusieurs demandes de renseignements relatifs aux lois et règlements régissant l'exercice de la profession.

Le tableau 1 présente le bilan des dossiers traités au cours de la période du 1er avril 1998 au 31 mars 1999.

TABLEAU 1
BILAN DES DOSSIERS TRAITÉS

Type de dossiers au 01.04.98	Dossiers actifs durant la période	Dossiers ouverts durant la période	Dossiers fermés au 31.03.99	Dossiers actifs au 31.03.99
Discipline	20	7	14	6
Avis	–	–	–	–
Total	20	7	14	6

La nature des problèmes rencontrés est diversifiée. Les articles du Code de déontologie mis en cause au cours de l'année sont notamment:

Article 9: L'ingénieur forestier doit reconnaître en tout temps le droit du client de consulter un autre ingénieur forestier, un membre d'une autre corporation professionnelle ou une personne compétente et, dans ce cas, il doit leur apporter sa collaboration.

Article 13: Dans toute communication écrite ou verbale, notamment dans la préparation de plans et devis, l'ingénieur forestier doit éviter d'insérer sciemment de fausses données ou d'omettre des données nécessaires.

Article 14: L'ingénieur forestier doit s'abstenir d'exprimer des avis ou de donner des conseils contradictoires ou incomplets. À cette fin, il doit chercher à avoir une connaissance complète des faits avant de donner un avis ou un conseil.

Article 18: L'ingénieur forestier ne doit pas recourir, ni se prêter à des procédés malhonnêtes ou douteux ni tolérer de tels procédés dans l'exercice de ses activités professionnelles.

Article 19: L'ingénieur forestier doit faire preuve, dans l'exercice de sa profession, d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables.

Article 53: L'ingénieur forestier ne doit pas surprendre la bonne foi d'un confrère, abuser de sa confiance, être déloyal envers lui, discréditer publiquement son travail ou porter malicieusement atteinte à sa réputation. Il doit notamment éviter de s'attribuer le mérite d'un travail de foresterie qui revient à un confrère.

Article 54: L'ingénieur forestier doit reconnaître l'aide fournie par un confrère dans l'exécution d'un mandat.

Le tableau 2 présente le bilan des activités reliées à la conciliation et à l'arbitrage au cours de la période du 1er avril 1998 au 31 mars 1999.

TABLEAU 2
BILAN DES ACTIVITÉS RELIÉES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE

Plaintes reçues	Plaintes portées devant le comité de discipline	Différends soumis à la conciliation	Différends réglés à l'étape de la conciliation	Différends soumis au conseil d'arbitrage
7	0	1	En cours	0

À la suite des différentes rencontres effectuées dans le cadre des activités ou enquêtes du Bureau du syndic, je veux vous faire part de quelques éléments qui nous ont amenés à réfléchir.

Dans le secteur des forêts privées, nous avons constaté deux situations où il faut apporter une attention particulière. Premièrement, l'organisation de la gestion des organismes (agences) œuvrant dans ce secteur pose, pour la grande majorité de nos membres siégeant sur les conseils d'administration ou sur les comités techniques de ces mêmes organisations, le problème du conflit d'intérêts.

En effet, les articles 32 à 35 du chapitre traitant de l'indépendance et le désintéressement sont clairs. L'ingénieur forestier doit refuser tout mandat susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts. Les membres qui sont appelés à prendre des décisions lorsque les intérêts en présence sont tels qu'ils peuvent être portés à en préférer certains ou si les membres y trouvent un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, se placent en dérogation avec leur Code de déontologie.

Deuxièmement, la livraison du programme d'aide individuelle au producteur forestier a amené certains ingénieurs forestiers à favoriser le transport de créance pour faciliter notamment la gestion de leurs comptes. Je vous rappelle que l'ingénieur forestier ne peut exiger l'adhésion de ses clients à cette procédure. Celle-ci va à l'encontre de l'article 47 du Code de déontologie qui précise qu'à l'exception des sommes qu'il doit débourser l'ingénieur forestier doit s'abstenir d'exiger d'avance le paiement de ses services.

Vous avez certainement pris connaissance du point d'ordre de L'Aubelle d'avril, mai, juin 1999, «Les devoirs de la profession avant ceux de l'employeur».

La signature de l'ingénieur forestier, qu'est-ce que cela signifie? Nous sommes des professionnels. Un membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec a un statut privilégié. Il est membre d'un Ordre qui habilite ses seuls membres à poser certains actes professionnels. Pour les ingénieurs forestiers, ces actes sont définis dans la Loi des ingénieurs forestiers. Les articles 26, 27 et 28 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers précisent l'importance de la signature d'un membre de l'Ordre. Ces articles indiquent que l'ingénieur forestier doit apposer sa signature sur les plans, devis, rapports et autres documents techniques dont il a supervisé la réalisation ou dont il est directement responsable. On mentionne également à l'article 28 les circonstances qui font qu'un ingénieur forestier ne peut apposer sa signature sur un document.

Un document signé par un ingénieur forestier garantit que les données incluses sont vraies et complètes, que l'ingénieur forestier a cherché à avoir une connaissance complète des faits avant de donner un conseil ou un avis et que le travail effectué l'a été selon les règles de l'art.

La signature de l'ingénieur forestier prend toute sa signification dans la protection du public. Ce public, par le législateur, a consenti un statut particulier à l'ingénieur forestier. Ce statut nous apporte des obligations. Lorsque l'on signe, on engage notre responsabilité et notre intégrité.

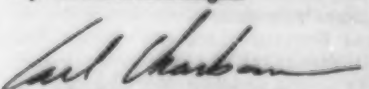

Carl Charbonneau, ing.f., M.Sc.
Syndic

Rapport des inspecteurs

La protection du public est la principale responsabilité confiée à un ordre professionnel par le Code des professions.

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec privilégie l'inspection professionnelle de ses membres comme l'un des moyens importants de contrôle de l'exercice de la profession en vue d'assurer cette protection du public.

Par ailleurs, l'Ordre considère que cette démarche de surveillance de l'exercice de la profession constitue, pour la personne inspectée, une excellente occasion de faire le point sur sa pratique professionnelle et d'y apporter, s'il y a lieu, les améliorations qui s'imposent.

L'ingénieur forestier doit donc considérer l'inspection professionnelle comme une formation continue préventive sur sa pratique et doit porter une attention toute particulière sur ses responsabilités professionnelles ainsi que sur sa signature. Il faut donc considérer l'inspection professionnelle comme une démarche d'amélioration continue pour les membres en égard à la qualité de leurs actes professionnels.

Cette démarche doit également faire prendre conscience à l'ingénieur forestier que le privilège d'un champ de pratique et d'un titre réservé lui impose aussi des devoirs et obligations envers la société.

OBJECTIFS DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'inspection professionnelle vise à évaluer la compétence des membres ainsi que la qualité de leurs actes professionnels. Elle cherche à améliorer la profession par l'identification des lacunes à corriger dans la pratique des membres.

LE DÉROULEMENT D'UNE INSPECTION PROFESSIONNELLE

Après avoir établi le programme d'inspection pour l'année et que ce dernier ait été approuvé par le Bureau, 250 questionnaires sont expédiés par la poste parmi les membres de l'Ordre, inscrits au tableau au 1er avril. Ce questionnaire doit être considéré comme de la formation et est orienté sur la connaissance et la compréhension de la Loi sur les ingénieurs forestiers, les règlements de l'Ordre ainsi que sur les normes régissants l'exercice de la profession. Ce questionnaire s'adresse **à tous les ingénieurs forestiers** indépendamment du poste occupé. C'est donc dire que chacun doit répondre, par écrit, à toutes les questions en relation avec leurs activités professionnelles actuelles, et cela, peu importe leur domaine de pratique puisque tous ont un droit égal d'exercer la profession d'ingénieur forestier.

Après l'évaluation de ces 250 questionnaires, 75 membres sont choisis pour une visite qui est essentiellement axée sur la signature et sur la responsabilité professionnelle. Elle se déroule toujours sur le lieu du travail. Elle est confidentielle et aucune question n'est posée à l'entourage. Le choix des 75 membres à visiter est déterminé en tenant compte des critères suivants:

- La nature du champ d'activités de la personne;
- L'importance des liens avec le public et d'autres ingénieurs forestiers dans le cadre de ses fonctions;
- Des raisons sérieuses qui permettent au comité d'inspection professionnelle de croire que la personne doit être visitée.

La visite d'inspection professionnelle vise aussi à vérifier la procédure suivie avant la signature et la supervision des travaux. Les questions portent sur:

- La responsabilité professionnelle;
- Certains dossiers afin de constater:
  - les éléments consignés;
  - le cheminement avant signature;
  - la qualité des documents et des dossiers professionnels;
  - le système de tenue et de conservation des dossiers professionnels.

Nous questionnons également sur:

- L'organisation du travail et du bureau;
- La formation continue;
- La pratique professionnelle.

Nous profitons de la visite pour vérifier les cartes d'affaires et les publicités afin de constater si elles sont faites selon les règles établies.

Après l'évaluation des questionnaires et des visites d'inspection professionnelle, un rapport est rédigé et transmis aux membres inspectés. Il comprend des remarques générales, des commentaires et les recommandations qui seront acheminées au comité d'inspection professionnelle.

Tout au cours des inspections, nous relevons des problèmes de pratique professionnelle ainsi que des commentaires des membres sur différents sujets. Nous en profitons pour remercier tous ceux qui ont donné suite à la demande d'évaluation de la visite d'inspection transmise par la secrétaire de l'Ordre en même temps que le rapport d'inspection. Vos commentaires sont très appréciés et nous permettent d'améliorer, pour les années suivantes, notre démarche d'inspection professionnelle.

En ce qui concerne les problèmes de pratique que vous nous soumettez, nous en préparons un bilan qui est présenté au comité d'inspection professionnelle où une attention toute particulière y est apportée.

Donc, il est primordial, autant sur le questionnaire que lors de la visite de l'inspecteur, d'aborder les problèmes de pratique afin que l'Ordre puisse poser les actions requises s'il y a lieu.

Au cours de l'exercice 1998-1999, les inspecteurs professionnels, M. Gaston Côté et le soussigné, ont effectué 249 inspections professionnelles dont 74 avec visite. Ces inspections ont eu lieu dans les régions de Québec, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, de la Côte-Nord, du Saguenay - Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue.

La grande majorité des membres inspectés ont fourni tous les efforts nécessaires pour répondre adéquatement au questionnaire d'inspection professionnelle. Comme les années antérieures, nous déplorons qu'une faible minorité n'ait pas donné suffisamment de bonnes réponses pour satisfaire aux exigences minimales requises.

L'OBLIGATION DE MAINTIEN DE SES COMPÉTENCES

Une solide formation de base, avant l'obtention du permis d'exercice, ne suffit pas à assurer le maintien des compétences et leur adaptation aux multiples innovations qui caractérisent le monde forestier actuel.

Comme la compétence demeure le premier gage de la protection du public, le professionnel se doit de maintenir à jour ses connaissances autant dans le domaine forestier que dans celui relié à ses fonctions.

En général, les membres sont sensibilisés à l'importance de la formation continue et certains y consacrent des efforts remarquables. Par contre, le contexte de diminution des ressources que nous connaissons depuis quelques années impose une gestion par priorité pour plusieurs d'entre eux. Encore cette année, plusieurs membres ont suggéré que l'Ordre s'implique davantage en organisant, avec l'aide des universités ou d'autres centres de formation, des cours par correspondance, de la formation à distance par la télé-université, peut-être par internet sur le site de l'Ordre, etc. Ceci aiderait surtout ceux qui œuvrent en territoires éloignés des grands centres. Nous constatons encore que l'on consacre moins de temps aux cours reliés au domaine forestier qu'à ceux reliés aux fonctions. Ces derniers sont souvent plus impératifs pour l'exécution des tâches et ils sont aussi généralement plus accessibles localement.

La parution, en 1996, du Manuel de foresterie constitue une étape importante dans la consolidation des connaissances de pointe dans le secteur forestier. Prendre connaissance du contenu de ce manuel est à la portée de tous les membres et devrait être considéré comme un devoir lorsque la situation s'y prête.

Chaque professionnel exerce dans un contexte qui lui est propre et il doit se bâtir son propre programme de formation continue adapté à ses besoins. Il est de la responsabilité de chaque ingénieur forestier de voir à ses activités de formation continue et d'en juger la pertinence dans son contexte de travail.

La formation continue est une façon de maintenir à jour ses connaissances et donc un moyen privilégié de maintenir sa compétence professionnelle dans un souci de protection du public.

UN GUIDE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES INGÉNIEURS FORESTIERS EN ÉLABORATION

La Loi sur les ingénieurs forestiers confirme le rôle hautement stratégique qu'ont à jouer les professionnels. Au cours des années, les responsabilités confiées aux ingénieurs forestiers se sont appliquées dans un environnement juridique, réglementaire et normatif. Dans l'application du Régime forestier, une des contraintes qui s'est le plus souvent exprimée est la difficulté pour le professionnel d'exercer un jugement original et de le concrétiser par des gestes adaptés aux situations spécifiques. L'encadrement créé par les règlements et l'application de normes d'interventions ne laisse pas toujours

la place à l'innovation dans les pratiques forestières, au jugement et au diagnostic des professionnels. Les membres espèrent que l'exercice en cours de révision du Régime forestier, de la Loi sur les forêts et la réorganisation générale du secteur forestier se déroulent dans un contexte général de déréglementation qui accordera aux ingénieurs forestiers toute la latitude requise à l'exercice de leur profession.

Il faut cependant prendre conscience qu'une plus grande responsabilisation des professionnels engage leur pleine imputabilité.

Des membres nous ont fait remarquer que, dans bien des cas, leurs supérieurs immédiats et hiérarchiques (haute direction des compagnies forestières par exemple) devraient être sensibilisés sur les enjeux forestiers afin d'aider les ingénieurs forestiers en place, ce qui contribuerait à leur donner un support dans l'exécution de leur travail.

Un guide de pratique professionnelle est en cours d'élaboration. Il permettra de mieux encadrer le travail de l'ingénieur forestier et de mieux en fixer les limites d'une pratique professionnelle responsable. Un tel outil fournira à l'ingénieur forestier de bonnes balises au-delà desquelles sa pratique professionnelle ne lui permettrait pas d'aller (par rapport à un client, un employeur, etc.) En effet, une directive, un code d'éthique ou l'usage chez un employeur ne doivent pas mener un professionnel à enfreindre les lois et les règlements qui régissent sa profession. Un professionnel doit autant à son employeur qu'à son ordre d'exercer sa profession selon les normes et les standards fixés par la loi et les règlements applicables. Un tel document servira également à l'Ordre autant pour l'inspection professionnelle que pour le processus disciplinaire.

Il revient toutefois aux ingénieurs forestiers de faire les efforts qui s'imposent pour occuper la place qui leur revient et que leur confèrent leurs connaissances des écosystèmes forestiers et devenir les acteurs de premier plan pour éclairer les débats publics sur les enjeux forestiers. Ils doivent faire la promotion de leur compétence et de leur expertise à tous les intervenants en milieu forestier et appuyer les efforts des organismes de sensibilisation du grand public aux questions forestières.

L'IMPUTABILITÉ DES INGÉNIEURS FORESTIERS

La signature de l'ingénieur forestier sur un document engage sa responsabilité professionnelle et son intégrité. En aucun temps, elle ne doit être apposée sans considérations. Il ne s'agit pas d'une simple formalité.

Le Code de déontologie de l'Ordre est clair: «L'ingénieur forestier doit, dans l'exercice de sa profession, engager pleinement sa responsabilité civile personnelle. Il lui est donc interdit d'insérer dans un contrat de service professionnel une clause excluant directement ou indirectement en totalité ou en partie, cette responsabilité». Aussi, «L'ingénieur forestier doit apposer son sceau ou sa signature sur les plans, devis, rapports et autres documents techniques ayant trait à un projet dont il est directement responsable ou dont il supervise personnellement la réalisation».

L'apposition du sceau ou de la signature de l'ingénieur forestier ont des effets juridiques certains lorsqu'ils sont apposés sur un document. Ils attestent que le document a été soumis à l'analyse d'un ingénieur forestier détenant une compétence professionnelle reconnue par la Loi.

Il est important de bien comprendre que notre responsabilité professionnelle nous suit, peu importe notre titre, nos fonctions ou notre champ d'activité.

La signature de documents ou tout autre acte posé demeurent ceux d'un ingénieur forestier, membre de son ordre professionnel, et sa responsabilité professionnelle s'engage de la même façon. L'ingénieur forestier est toujours soumis à la Loi, aux règlements et au Code de déontologie des ingénieurs forestiers.

La formation sur la responsabilité professionnelle, dispensée par l'Ordre, devrait entrer dans le programme de formation continue et être suivi par chacun des membres. De plus, lors de visites, il a été suggéré que cette formation soit donnée à tous les nouveaux membres avant l'émission du permis d'exercice, et cela, afin que chacun puisse bien prendre conscience de l'engagement qu'un professionnel prend lors de la signature d'un document.

LES INGÉNIEURS FORESTIERS NOUS CONFIENT LEURS PROBLÈMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Des confrères nous soulignent que les principaux problèmes rencontrés dans l'exercice de la profession viennent du fait que chaque ressource est développée par les ministères ou l'entreprise de façon sectorielle, ce qui se traduit bien souvent par la mise en place de politiques, de règles et de programmes d'intervention qui ne sont pas toujours cohérents les uns par rapport aux autres. Une approche territoriale permettrait donc une gestion intégrée des ressources et la cohérence des interventions sur le territoire, ce qui contribuerait par ce fait à en diminuer les coûts et les impacts.

D'autres nous confient que certaines évaluations forestières effectuées par des ingénieurs forestiers sont incomplètes ou erronées. Ils proposent une uniformisation via des cours de perfectionnement et des méthodologies reconnues. Ces dernières pourraient être incluses dans le «Guide de pratique professionnelle».

Plusieurs membres nous ont fait part de problèmes de fonctionnement reliés aux agences de mise en valeur des forêts privées, notamment en ce qui concerne la représentation des intérêts des conseillers forestiers à la table de l'agence.

On nous souligne que certaines entreprises paragouvernementales ou institutionnelles qui font de la recherche et d'autres, de la mise en marché sont subventionnées et concurrencent les firmes privées et les autres ingénieurs forestiers qui pratiquent à leur compte pour l'exécution des travaux autant en forêt qu'en usine.

À tous les ans, lors de rencontres, on nous mentionne que les ingénieurs forestiers en transformation du bois ne sont pas reconnus au même titre que les autres professionnels qui œuvrent dans ce milieu et souhaiteraient, si c'est possible, un certain appui de l'Ordre.

Les organismes des milieux régionaux souhaitent être plus impliqués dans la gestion des ressources du milieu forestier. Cela nous amène à modifier notre approche de la foresterie axée principalement sur la matière ligneuse. On devra de plus en plus penser en fonction de l'ensemble des ressources et de la gestion intégrée. Il faut trouver une façon de concilier l'aménagement forestier avec les activités traditionnelles et les valeurs des autochtones.

La mission de l'Ordre semble bien perçue par la majorité des gens inspectés. Plusieurs aimeraient que l'Ordre s'implique plus dans certains dossiers d'actualité et surtout dans ceux de la révision de la Loi sur les forêts et du Régime forestier afin que l'ingénieur forestier puisse avoir la place qui lui revient comme professionnel de la forêt. Par contre, plusieurs membres réalisent encore mal la contribution active qu'ils pourraient apporter à l'Ordre et leur responsabilité en ce qui a trait à son dynamisme. Il est nécessaire de souligner, à la suite de certaines réflexions entendues, que l'Ordre, en vertu du Code des professions, a comme principale fonction d'assurer la protection du public et, par conséquent, ne doit pas agir à l'instar d'autres organismes (syndicat par exemple), comme protecteur et défendeur de ses membres.

Nos discussions avec les consœurs et confrères rencontrés ainsi que l'examen de leurs dossiers nous ont permis de constater qu'ils ont les compétences requises pour bien exécuter leurs principaux mandats et qu'ils maîtrisent et utilisent bien les connaissances nécessaires pour répondre adéquatement aux attentes de leurs commettants. La majorité d'entre eux n'hésitent pas à prendre les moyens disponibles pour rehausser la qualité de leurs services.

Les professionnels rencontrés nous ont mentionné qu'ils regardent l'inspection professionnelle comme un exercice précieux pour eux et la profession. Elle oblige à une révision attentive de la Loi sur les ingénieurs forestiers et les règlements de l'Ordre et plus spécifiquement du Code de déontologie. Elle incite à une réflexion sur la qualité des services rendus et elle montre les efforts consacrés par l'Ordre à la protection du public.

Quant à nous, les échanges que nous avons au cours de nos rencontres nous permettent d'apprécier le professionnalisme de chacune des personnes inspectées. Nous vivons une expérience très enrichissante et nous éprouvons une vive satisfaction à visiter des consœurs et confrères qui nous accueillent toujours avec beaucoup d'amabilité. Nous vous en remercions chaleureusement.

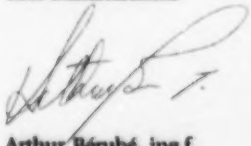

Arthur Bérubé, ing.f.
Inspecteur professionnel
en collaboration avec Gaston Côté, ing.f., Inspecteur-adjoint

Comité de discipline

MANDAT

Entendre toute plainte formulée contre un ingénieur forestier pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs forestiers ou des règlements adoptés conformément au Code et à ladite Loi et imposer la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité.

MEMBRES

François D. Samson, *avocat*
Jean-Claude Mercier, ing.f.
Gilbert Ménard, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS :

Le comité a tenu 7 jours de séance concernant 2 plaintes disciplinaires.

Dossier 23-99-00001 : Séance tenue le 15 juin 1999

Motifs de la plainte : L'intimé a manqué d'objectivité et d'honnêteté intellectuelle, contrevenant ainsi à l'article 2 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers en produisant un rapport d'évaluation forestière ne comportant aucune réserve quant à l'utilisation de cette évaluation à l'effet qu'elle ne pouvait servir à réclamer des dommages;

L'intimé a commis un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession, contrevenant ainsi à l'article 59.2 du Code des professions en produisant un rapport dans lequel il évalue le coût de remplacement des arbres coupés à 1 142 013 $ alors qu'une telle restauration ne pourrait en fait être réalisée;

L'intimé a contrevenu à l'article 26 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers en omettant d'apposer son sceau ou sa signature sur un rapport produit dont il était directement responsable ou dont il supervisait personnellement la réalisation.

Décision : Non rendue

Dossier 23-97-00003 : Séances tenues les 25 et 26 juin 1998, 28-29-30 septembre 1998 et 1er et 2 février 1999

Motifs de la plainte : Insertion de fausses données ou omission de données nécessaires dans des états de l'avancement des traitements sylvicoles; préparation d'états de l'avancement des traitements sylvicoles sans avoir une connaissance complète des faits avant de donner un tel avis.

Décision : Non rendue

Suzanne Bareil

Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire du comité de discipline

Comité de révision des plaintes

MANDAT

Conformément aux dispositions du Code des professions, un comité de révision a été instauré au début du présent exercice.

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic-adjoint de ne pas porter une plainte.

MEMBRES

Hervé Deschênes, ing.f.
Sylvie Légaré
Florent Milot, ing.f.
Denise Moranville, ing.f.
Janine Pineau

SECRÉTAIRE :

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS :

Le comité de révision n'a pas eu à se réunir puisqu'aucune décision du syndic n'a été contestée depuis la création dudit comité.

Suzanne Bareil

Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire du comité de révision

Comité d'inspection professionnelle

MANDAT

a) Surveiller l'exercice de la profession par les membres en procédant notamment à la vérification de leurs dossiers relatifs à cet exercice.

b) Faire enquête sur la compétence professionnelle de tout membre indiqué par le Bureau, le comité ou un membre du comité.

c) Dénoncer au Bureau les situations qui génèrent des pratiques difficiles pour les ingénieurs forestiers.

d) Développer des mécanismes pour faire connaître la Loi et les règlements de l'Ordre et conscientiser les membres à leur responsabilité professionnelle, notamment en valorisant la signature de l'ingénieur forestier.

MEMBRES

Pierre Bélanger, ing.f.
Arthur Bérubé, ing.f., *inspecteur*
Michel Boisvert, ing.f.
Louis Campeau, ing.f.
Yvette Jean Bernier, ing.f., *présidente*
André Proulx, ing.f.
Clément Turcotte, ing.f.

INSPECTEUR

Arthur Bérubé, ing.f.

INSPECTEUR-ADJOINT

Gaston Côté, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 2

Cette année le comité d'inspection professionnelle a révisé la démarche et le questionnaire d'inspection professionnelle. Il a aussi obtenu l'approbation du Bureau sur l'introduction de groupes-cibles et sur le maintien du nombre de questionnaires et de visites. Certains dossiers spéciaux ont été étudiés afin d'éviter des pratiques incompatibles avec la responsabilité professionnelle liée à la signature professionnelle.

La publication du cartable *Références professionnelles* a été une occasion pour le comité de réviser la démarche prévue lors des inspections et de préciser la procédure établie. Le document *Démarche et procédures de l'inspection professionnelle* a donc été élaboré. À la suite des commentaires des membres inspectés, le questionnaire a été corrigé et amélioré afin de permettre une meilleure détermination des forces et des faiblesses.

Pour faciliter les recommandations du comité au Bureau et pour permettre de mieux faire ressortir les problèmes de pratique, des groupes-cibles ont été instaurés. Cette nouvelle approche vise à rejoindre (pour environ le tiers des membres inspectés) des ingénieurs forestiers œuvrant dans un domaine d'activité particulier. Le domaine-cible est choisi en tenant compte des dossiers d'actualité à l'Ordre. Les noms des membres composant le groupe-cible sont sélectionnés au hasard dans les régions choisies.

Le comité a tenu aussi à maintenir le nombre de membres inspectés annuellement afin d'assurer la surveillance de la pratique et assurer la crédibilité auprès du public.

Enfin, le comité s'est penché sur trois cas qui menaient certains membres à des pratiques difficiles, soit en les amenant à signer des rapports de travaux qu'ils n'avaient pas supervisés ou en sous-estimant leur responsabilité professionnelle comme ingénieur forestier lors de signature de documents techniques. Le comité considère que, quel que soit le document, la signature apposée demeure celle de l'ingénieur forestier et que la responsabilité professionnelle s'engage de la même façon. Des mesures de redressement ont été proposées aux responsables des divers programmes et une surveillance accrue de ces pratiques fera l'objet des mandats des inspecteurs.

Le comité d'inspection professionnelle remercie les membres de leur collaboration à l'amélioration des pratiques professionnelles.

Yvette Jean Bernier

Yvette Jean Bernier, ing.f.
Présidente du comité d'inspection professionnelle

Programme d'inspection professionnelle 1998-1999

OBJECTIFS DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le mécanisme de l'inspection professionnelle vise à atteindre quatre objectifs fondamentaux:

- Promouvoir l'excellence des services par l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle
- Sensibiliser les ingénieurs forestiers à leurs devoirs, obligations et responsabilités envers la société
- Inciter les membres à connaître et à se conformer aux lois, règlements et normes régissant l'exercice de la profession
- Promouvoir l'amélioration des connaissances par la formation continue.

1. Transmettre 250 questionnaires d'inspection professionnelle par la poste parmi les membres de l'Ordre, inscrits au tableau au 1er avril 1998
   et
   Effectuer 75 visites d'inspection professionnelle sur le lieu de travail, choisies parmi les 250 personnes sélectionnées.
2. Concentrer ces visites dans les sections régionales de Québec, Bas-St-Laurent - Gaspésie, Saguenay – Lac-St-Jean, Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord.
3. Choisir 250 noms de façon aléatoire parmi ceux et celles qui répondent aux conditions énumérées ci-haut et qui n'ont pas déjà reçu une visite d'inspection professionnelle et excluant les retraités, les étudiants à temps complet, les membres sans emploi, les membres exerçant à l'extérieur du Québec et les membres ayant terminé leurs études depuis 5 ans ou moins.
4. Effectuer ces visites selon la formule décrite ci-après:
   - désignation des membres dans les régions déterminées et excluant les groupes déterminés;
   - envoi d'une lettre recommandée par la secrétaire de l'Ordre accompagnée du questionnaire à compléter;
   - retour du questionnaire à la secrétaire dans le délai prévu et transmission à l'inspecteur;
   - correction des questionnaires par l'inspecteur et sélection des personnes qui auront une visite sur leur lieu de travail;
   - envoi des rapports de questionnaire par courrier recommandé
   - visites sur le lieu de travail et évaluation de la visite par l'inspecteur;
   - envoi des rapports de visite par courrier recommandé;
   - rapport de l'inspecteur au comité d'inspection professionnelle;
   - publication du rapport de l'inspecteur dans L'Aubelle.

Comité aviseur de L'Aubelle

MANDAT

Assister le rédacteur en chef de L'Aubelle:

a) En lui transmettant des commentaires et des suggestions susceptibles d'améliorer L'Aubelle.

b) En lui proposant des idées afin de diversifier le contenu du bulletin.

c) En s'assurant principalement la participation active des membres à la rédaction de textes permettant d'alimenter le bulletin de façon régulière et soutenue.

d) Dans la recherche d'annonceurs pour L'Aubelle.

e) Dans l'élaboration de la liste d'envoi de L'Aubelle.

MEMBRES

Claude Aerni, ing.f.
Renaud Bergeron, ing.f.
Jean-Pierre Dansereau, ing.f.
Marie Gosselin, ing.f., *présidente (démission en cours d'année)*
Francine Lalande, ing.f.
Guy Lessard, ing.f.
Daniel Poulin, ing.f.

SECRÉTAIRE

Pierre Breton, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS: 1

Chercher à offrir un produit de qualité répondant aux attentes des lecteurs demeure l'objectif de base poursuivi par les membres du comité aviseur de L'Aubelle. À cet effet, le comité s'est penché au cours de l'année sur la question de la vente de publicité dans L'Aubelle et sur les balises qui doivent entourer cette activité. Il a également poursuivi, bien qu'à un rythme réduit, son travail de recherche d'articles.

En effet, le comité a vécu en 1998-1999 une période de transition au cours de laquelle il n'a pu tenir qu'une seule rencontre. L'arrivée de nouveaux membres et des défis nouveaux en matière de contenu, de périodicité et de publicité devraient amener le comité à retrouver son rythme de croisière habituel en 1999-2000.

Pierre Breton, ing.f.
Secrétaire du comité

Comité des affaires juridiques

MANDAT

a) Procéder à la définition du champ de pratique de l'ingénieur forestier.

b) Réviser la Loi sur les ingénieurs forestiers.

c) Procéder à la révision du Code de déontologie des ingénieurs forestiers.

d) Identifier et décrire les champs d'activités non exclusifs à l'ingénieur forestier mais pertinents à son domaine d'exercice.

e) Proposer les moyens de rendre plus efficace la surveillance du champ de pratique.

MEMBRES

Pierre Cornellier, ing.f.
Hervé Deschênes, ing.f.
Gilles Frisque, ing.f.
Johanne Gauthier, ing.f.
Claude Lajoie, ing.f.
Marc Lamontagne, ing.f.
Michel Pleau, ing.f., *président*

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

Le comité des affaires juridiques n'a pas tenu de réunion au cours de l'année.

Suzanne Bareil

Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire du comité

Comité des communications

MANDAT

Le mandat général est de planifier et proposer un plan de communication axé sur la présence régulière et permanente de l'Ordre sur la place publique et sur la promotion de la profession d'ingénieur forestier.

De façon plus spécifique, le mandat du comité est de:

a) Planifier et proposer au Bureau un plan de communication en appui aux priorités de l'Ordre.

b) Proposer au Bureau, lorsque requis, des moyens de communication reliés aux positions de l'Ordre.

c) Conseiller et appuyer les sections régionales dans leurs activités de communication, entre autres, pour le congrès annuel de l'Ordre.

d) Offrir aux ingénieurs forestiers des outils leur permettant de développer des habiletés en communication.

MEMBRES

Isabelle Couture
Jean-François Côté, ing.f.
Marian Fournier, ing.f.
Jacques Gagnon, ing.f.
Philippe Grenier, ing.f., *président*
Nicolas Laflamme, ing.f.
Sylvie Légaré
Laurent Pelletier, ing.f.

SECRÉTAIRE

Pierre Breton, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS: 2

Dès le début de l'année, le contexte budgétaire restreint de l'Ordre a forcé le comité à réviser l'échéancier de certains de ses projets pour centrer ses efforts sur les dossiers dont la réalisation était sur le point d'être complétée. Ainsi, la diffusion de deux importants documents nécessitant temps et argent, soit la synthèse des positions de l'Ordre de même que le document de vulgarisation sur la récolte forestière, a dû être reportée bien que leur documentation et leur préparation se soient poursuivies toute l'année.

Sur les planches à dessin depuis quelques temps, le dépliant et la pochette de l'Ordre ont vu le jour en 1998 avec une nouvelle signature graphique et un contenu révisé. Le lancement du site internet de l'Ordre a également eu lieu cette année, son contenu et sa présentation visuelle sont en constante amélioration et permettent un accès élargi aux différents dossiers de l'Ordre. D'autre part, un bulletin de liaison est actuellement en élaboration et il devrait être lancé à l'automne 1999, il servira de lien entre l'Ordre, ses membres et l'ensemble des acteurs du monde forestier.

Compte tenu du succès obtenu par les formations en communication offertes l'an dernier, une deuxième série de cours a été offerte en 1998-1999. Ainsi, deux cours sur la communication persuasive ont été donnés en région (Abitibi et Montréal) et un cours sur la communication écrite a eu lieu à Québec. Pour le bénéfice de tous, certains éléments pertinents de ces cours seront publiés dans L'Aubelle au cours des prochaines années.

Les événements entourant la préparation et la diffusion du film «L'Erreur boréale» de Desjardins-Monderie ont, quant à eux, occupé une bonne part des discussions du comité tout au long de l'année. Ainsi, au printemps 1998, le comité a formulé ses commentaires et suggestions au Bureau quant à la participation de l'Ordre au tournage du film. Il a également proposé des moyens et des outils permettant à l'Ordre de faire connaître son rôle fondamental et sa position à l'égard de la gestion des forêts et de la responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers, et ce, avant et après la sortie du film.

L'identification de responsables des communications au sein de chacune des sections régionales et leur implication dans la stratégie de communication de l'Ordre n'a pas encore pris son véritable essor, mais leur présence permet déjà un meilleur ajustement des actions de l'Ordre en fonction des préoccupations régionales.

Merci à tous les membres du comité pour leur implication et leur collaboration constante à l'avancement des différents dossiers de communication.

Philippe Grenier

Philippe Grenier, ing.f.
Président du comité

Comité des distinctions

MANDAT

Recommander au Bureau le ou la récipiendaire de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur forestier ou de l'Ingénieure forestière de l'année et de la distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière, après analyse et évaluation des dossiers des candidatures déposées au secrétariat de l'Ordre.

MEMBRES

Léopold Dion, ing.f.
Pierre Drolet, ing.f.
François Labine, ing.f.
Raymond Lord, ing.f.
Michel Pleau, ing.f., *président*

SECRÉTAIRE

M^me^ Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 1

Lors de la réunion du comité, ceux-ci ont convenu de recommander de façon unanime que la Médaille de l'Ordre soit décernée à M. Jean Paquet, ing.f., en raison de son influence marquante chez les industriels et auprès du gouvernement, de sa vision forestière globale, de son implication dans le développement de la norme d'aménagement forestier durable et de sa carrière internationale. Bref, il a contribué de façon remarquable à l'avancement et au rayonnement de la profession.

Le comité a convenu de recommander la distinction de l'Ingénieur forestier de l'année à M. Bruno Boulet, ing.f., en raison de sa très grande implication dans le dossier du verglas et de ses talents de communicateur et de vulgarisateur auprès de la population concernée par ce désastre.

Quant à la distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière, le comité a recommandé unanimement que cette distinction soit remise à M. Roger Morasse en raison de son implication dans le domaine de la foresterie depuis plus de 35 ans, tant au chapitre des coopératives forestières que du redressement et de la création d'entreprises forestières.

Lors des discussions, les membres du comité ont exprimé le désir que le travail de vulgarisation et d'éducation en foresterie de François Tremblay pour les jeunes soit reconnu par le Bureau.

Michel Pleau, ing.f.
Président du comité

Comité d'élaboration du Guide de pratique professionnelle

MANDAT

Décrire, à l'intérieur d'un guide, les différentes étapes du processus permettant à l'ingénieur forestier d'exercer sa profession selon « les règles de l'art », dans le respect des lois et règlements en vigueur.

ÉCHÉANCIER

Automne 1999

MEMBRES

Jean-François Côté, ing.f.
Louis Dorais, ing.f., *président*
François Dumoulin, ing.f.
Mario Gibeault, ing.f.
Guy Lessard, ing.f.
Gérard Szaraz, ing.f.

SECRÉTAIRE

Pierre Breton, ing.f.

PERSONNES-RESSOURCES

Arthur Bérubé, ing.f., *inspecteur*
Carl Charbonneau, ing.f., *syndic*
Johanne Gauthier, ing.f., *présidente-directrice générale*

Le comité fut mis sur pied à la fin de 1998-1999, afin de répondre à l'objectif de décrire, à l'intérieur d'un guide, les différentes étapes du processus devant conduire l'ingénieur forestier à exercer sa profession selon « les règles de l'art », dans le respect des lois et règlements en vigueur. Cette initiative découle notamment d'une proposition amenée par l'Ordre dans son mémoire sur la mise à jour du Régime forestier. En effet, on peut y lire: « *L'Ordre et ses membres sont conscients qu'une plus grande responsabilisation des professionnels engage leur pleine imputabilité. Par conséquent, des mécanismes fiables, rassurant le gestionnaire des forêts du Québec sur la qualité des actions posées par les ingénieurs forestiers, sont nécessaires pour bien encadrer la pratique professionnelle et assurer la protection du public québécois... Afin de mieux encadrer le travail de l'ingénieur forestier et de mieux en fixer les limites d'une pratique professionnelle responsable, un « Guide de pratique professionnelle » sera élaboré. Un tel outil fournira à l'ingénieur forestier un guide l'aidant à structurer et à documenter ses interventions (démarche professionnelle, diagnostic, etc.). Le professionnel pourrait également y référer comme à des balises au-delà desquelles sa pratique professionnelle ne lui permet pas d'aller (par rapport à un client, son employeur, etc.). Un tel document servira également à l'Ordre comme outil de référence dans l'évaluation de la qualité des méthodes de travail (inspection professionnelle) et des fautes professionnelles (processus disciplinaire).* »

Le comité a tenu une première rencontre en 1998 pour établir les objectifs généraux et jeter les bases de la table des matières du document. Les activités du comité se poursuivront tôt en 1999 pour finaliser les attentes en matière de contenu et préparer un mandat de rédaction qui sera donnée à l'externe selon les spécifications du comité. L'objectif est d'en arriver à l'adoption du Guide de pratique professionnelle dans le courant de l'année 1999-2000.

Louis Dorais, ing.f., M.Sc.
Président du comité

Comité d'examinateurs

MANDAT

a) Examiner les candidatures pour l'admission à la pratique du génie forestier (art. 8, Loi sur les ingénieurs forestiers).

b) Constater l'équivalence des diplômes de premier cycle en sciences forestières ou dans un domaine connexe décernés par une université ou un établissement d'enseignement de niveau universitaire situé hors du Québec et faire rapport au comité administratif sur l'admissibilité des candidats détenant de tels diplômes (r.7, art. 2.01).

c) Entendre tout stagiaire qui conteste l'évaluation de sa période de stage par le maître de stage (r.4, art. 4.09).

d) Recommander au Bureau l'imposition ou non d'un stage tel que défini au Règlement 11, article 2.03, à tout ingénieur forestier qui fait une demande de réinscription à la suite des circonstances décrites à l'article 2.01 du Règlement II (B. 09-12-94).

e) Étudier le dossier d'équivalence de formation et proposer un projet de règlement sur l'équivalence de formation au Bureau (B. 09-12-94).

MEMBRES

Michel Beaudoin, ing.f., *président*
Louis Bélanger, ing.f.
Pierre Y. Bernier, ing.f.
Pierre Brochu, ing.f.
Marius Mignault, ing.f.
Germain Paré, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 3

Le comité a étudié neuf dossiers d'ingénieurs forestiers désirant réintégrer l'Ordre après une période d'absence de plus de cinq ans ou plus de cinq ans après avoir obtenu leur diplôme et a fait ses recommandations au Bureau de l'Ordre.

Une vingtaine de dossiers de candidats de l'extérieur du Québec sont à l'étude auprès de la secrétaire et neuf ont été soumis au comité en vue d'établir une équivalence de diplôme. Aucun dossier n'a conduit à l'obtention d'un permis d'exercice de la profession.

Le comité se penche sur l'élaboration d'un règlement d'une équivalence de formation, une démarche imposée par l'Office des professions à tous les ordres professionnels.

Le comité n'a toujours pas fait de recommandation au Bureau sur l'élaboration d'un règlement d'équivalence de formation mais le dossier progresse. La technique du porte-folio est sérieusement envisagée mais le problème d'évaluation du dossier et de vérification des connaissances demeure entier. Une deuxième difficulté réside dans la reconnaissance de l'expérience de travail comme acquis de connaissances. Le porte-folio est une technique où le candidat doit monter un dossier complet qui fournit l'information et les preuves attestant de sa formation et de son expérience.

Le Bureau a résolu de mettre un moratoire sur l'étude des dossiers hors Québec jusqu'à l'automne 1999 afin de permettre au comité de mettre sur pied un nouveau système d'analyse de dossier.

La secrétaire du comité participe au Forum de la formation du Conseil interprofessionnel du Québec qui discute de tout aspect relié à la formation concernant les ordres.

Le comité a participé à un groupe de travail conjoint ordre/faculté de foresterie étudiant la liste des matières essentielles de la politique du BCAF (Bureau canadien d'agrément en foresterie) servant de base d'analyse à l'agrément des programmes d'aménagement des ressources forestières au Canada. Les recommandations du groupe de travail ont été transmises au Bureau de l'Ordre qui les a transmises au BCAF.

Michel Beaudoin

Michel Beaudoin, ing.f.
Président du comité

Comité de formation de l'ingénieur forestier

MANDAT

a) Analyser les contenus de cours offerts dans les trois programmes actuellement dispensés à la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval et faire des recommandations au Bureau (B., 13-05-88).

b) Recommander au Bureau les actions à entreprendre pour continuer à garantir la qualité de la formation des futurs ingénieurs forestiers issus de l'Université Laval (B., 27-06-86).

c) Appuyer les initiatives visant à accélérer l'intégration des considérations environnementales dans la formation de l'ingénieur forestier (AGA, 10-11-89).

d) Aider les étudiants de la Faculté de foresterie et de géomatique à mettre sur pied un système d'évaluation des cours (B., 03-05-91). Cette partie a été réalisée.

MEMBRES

Jacques Bégin, ing.f.
Gilles Gauthier, ing.f.
Johanne Gauthier, ing.f.,
présidente-directrice générale
Réjean Henri, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

Le comité de formation de l'ingénieur forestier n'a pas tenu de rencontre au cours de l'année, étant donné que les programmes de la Faculté de foresterie et de géomatique ont été récemment en révision.

Au cours de la prochaine année, le comité sera remis en marche et aura pour première action de revoir son fonctionnement à partir de nouvelles directives émises à tous les ordres par l'Office des professions.

Suzanne Bareil

Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire du comité

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Comité de formation continue

MANDAT

a) Stimuler l'intérêt et la participation des membres aux activités de formation continue.

b) S'assurer que la formation continue dispensée par l'Ordre est conforme à la politique de formation continue adoptée par le Bureau.

c) S'assurer que la formation continue acquise à l'extérieur et compilée au dossier des membres réponde aux critères du comité.

d) Assurer l'émission des unités d'éducation continue (UEC) en conformité avec les critères établis par la Société de formation et d'éducation continue.

e) Identifier les besoins de formation des membres de l'Ordre.

MEMBRES

Jean Beaulieu, ing.f.
Michel Dessureault, ing.f.
Yves Fortin, ing.f.
Jean Gélinas, ing.f.
Marc Plante, ing.f.
Denis Robitaille, ing.f.

SECRÉTAIRE ET COORDONNATRICE DE LA FORMATION CONTINUE

Suzanne Bareil, ing.f.

Le comité n'a pas tenu de rencontre au cours de l'année mais les membres ont procédé à l'étude de plusieurs plans de cours afin de donner des commentaires aux personnes dispensant ces cours. De nombreuses activités de formation continue ont été organisées par l'Ordre ou en collaboration avec d'autres organismes. L'Ordre a émis des UEC (unités d'éducation continue) aux membres de l'Ordre ayant participé à ces événements.

Suzanne Bareil

Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire du comité

NOM DE L'ACTIVITÉ	VILLE	NOMBRE DE PARTICIPANTS
L'ingénieur forestier – témoin expert	**Québec**	**25** *(dont 25 ing.f.)*
Le calcul de possibilité avec le logiciel SYLVA II	Sainte-Foy	n/d
Colloque: L'arbre de la rue à l'autoroute	**Québec**	**197** *(dont 21 ing.f.)*
Communication écrite *(OIFQ)*	Québec	8 *(dont 7 ing.f.)*
Communication persuasive *(OIFQ)*	**Abitibi**	**11** *(dont 10 ing.f.)*
Communication persuasive *(OIFQ)*	Montréal	6 *(dont 5 ing.f.)*
Communication persuasive *(OIFQ)*	**Québec**	**13** *(dont 12 ing.f.)*
Journée d'information sur la participation du public dans le cadre de l'élaboration des plans de protection et de mise en valeur *(Collaboration Fédération des producteurs de bois du Québec)*	Université Laval	58 *(dont 39 ing.f.)*
Le gestionnaire forestier et la Géomatique *(Collaboration Rexfor)*	**St-Jérôme**	**8** *(dont 8 ing.f.)*
Le gestionnaire forestier et la Géomatique *(Collaboration Rexfor)*	Rouyn-Noranda	9 *(dont 4 ing.f.)*
Du pin blanc pour l'avenir, c'est possible *(Collaboration MRNQ, SCF et OIFQ)*	**Mont-Laurier**	**85** *(dont 47 ing.f.)* **(Colloque + visite terrain)**
		10 *(dont 7 ing.f.)* **(Colloque)**
De pays en paysage *(Collaboration États généraux du paysage québécois)*	Drummondville	45 *(dont 6 ing.f.)*
Le gestionnaire forestier et la Géomatique *(Collaboration Rexfor)*	**Québec**	**6**
Le gestionnaire forestier et la Géomatique *(Collaboration Rexfor)*	Rimouski	9 *(dont 8 ing.f.)*
Les forêts affectées par le verglas *(OIFQ)*	**Estrie**	**85** *(dont 74 ing.f.)*
La responsabilité professionnelle *(OIFQ)*	Abitibi-Témiscamingue	20
Stages de formation en photogrammétrie et numérique *(Collaboration Université Laval)*	**Université Laval**	**—**
La responsabilité professionnelle *(OIFQ)*	Québec	28
Colloque régional sur les feux de forêts *(Collaboration UQAT)*	**Val-d'Or**	**88** *(dont 21 ing.f.)*
La responsabilité professionnelle *(OIFQ)*	Baie-Comeau	18

Représentants de l'Ordre au sein de diverses instances

Bureau canadien d'agrément en foresterie
René Doucet, ing.f.

Comité sur le transfert technologique du Conseil de la recherche forestière du Québec
Pierre Breton, ing.f.

Comité de programme en aménagement et environnement forestiers
Gilles Gauthier, ing.f.

Comité de programme en opérations forestières
Roger Gauchon, ing.f.

Comité de programme en sciences du bois
Réjean Henri, ing.f.

Conseil d'administration de la Fondation Marcel-Lortie
Johanne Gauthier, ing.f.

Conseil interprofessionnel du Québec
Johanne Gauthier, ing.f.
Substitut : Magella Morasse, ing.f.

Corporation de la Forêt de Macpès
Pierre Drolet, ing.f.

Solidarité rurale
Magella Morasse, ing.f.

États généraux du paysage québécois
Pierre Breton, ing.f.

Maison de l'arbre (conseil d'administration)
Gilbert Paillé, ing.f.

Forum Forêt du ministère des Ressources naturelles du Québec
Johanne Gauthier, ing.f.

Comité de formation continue

MANDAT

a) Stimuler l'intérêt et la participation des membres aux activités de formation continue.

b) S'assurer que la formation continue dispensée par l'Ordre est conforme à la politique de formation continue adoptée par le Bureau.

c) S'assurer que la formation continue acquise à l'extérieur et compilée au dossier des membres réponde aux critères du comité.

d) Assurer l'émission des unités d'éducation continue (UEC) en conformité avec les critères établis par la Société de formation et d'éducation continue.

e) Identifier les besoins de formation des membres de l'Ordre.

MEMBRES

Jean Beaulieu, ing.f.
Michel Dessureault, ing.f.
Yves Fortin, ing.f.
Jean Gélinas, ing.f.
Marc Plante, ing.f.
Denis Robitaille, ing.f.

SECRÉTAIRE ET COORDONNATRICE DE LA FORMATION CONTINUE

Suzanne Bareil, ing.f.

Le comité n'a pas tenu de rencontre au cours de l'année mais les membres ont procédé à l'étude de plusieurs plans de cours afin de donner des commentaires aux personnes dispensant ces cours. De nombreuses activités de formation continue ont été organisées par l'Ordre ou en collaboration avec d'autres organismes. L'Ordre a émis des UEC (unités d'éducation continue) aux membres de l'Ordre ayant participé à ces événements.

Suzanne Bareil

Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire du comité

NOM DE L'ACTIVITÉ	VILLE	NOMBRE DE PARTICIPANTS
L'ingénieur forestier – témoin expert	Québec	25 *(dont 25 ing.f.)*
Le calcul de possibilité avec le logiciel SYLVA II	Sainte-Foy	n/d
Colloque: L'arbre de la rue à l'autoroute	Québec	197 *(dont 21 ing.f.)*
Communication écrite *(OIFQ)*	Québec	8 *(dont 7 ing.f.)*
Communication persuasive *(OIFQ)*	Abitibi	11 *(dont 10 ing.f.)*
Communication persuasive *(OIFQ)*	Montréal	6 *(dont 5 ing.f.)*
Communication persuasive *(OIFQ)*	Québec	13 *(dont 12 ing.f.)*
Journée d'information sur la participation du public dans le cadre de l'élaboration des plans de protection et de mise en valeur *(Collaboration Fédération des producteurs de bois du Québec)*	Université Laval	58 *(dont 39 ing.f.)*
Le gestionnaire forestier et la Géomatique *(Collaboration Rexfor)*	St-Jérôme	8 *(dont 6 ing.f.)*
Le gestionnaire forestier et la Géomatique *(Collaboration Rexfor)*	Rouyn-Noranda	9 *(dont 4 ing.f.)*
Du pin blanc pour l'avenir, c'est possible *(Collaboration MRNQ, SCF et CRFQ)*	Mont-Laurier	85 *(dont 47 ing.f.)* (Colloque + visite terrain)
		10 *(dont 7 ing.f.)* (Colloque)
De pays en paysage *(Collaboration États généraux du paysage québécois)*	Drummondville	45 *(dont 6 ing.f.)*
Le gestionnaire forestier et la Géomatique *(Collaboration Rexfor)*	Québec	6
Le gestionnaire forestier et la Géomatique *(Collaboration Rexfor)*	Rimouski	9 *(dont 8 ing.f.)*
Les forêts affectées par le verglas *(OIFQ)*	Estrie	85 *(dont 74 ing.f.)*
La responsabilité professionnelle *(OIFQ)*	Abitibi-Témiscamingue	20
Stages de formation en photogrammétrie et numérique *(Collaboration Université Laval)*	Université Laval	—
La responsabilité professionnelle *(OIFQ)*	Québec	28
Colloque régional sur les feux de forêts *(Collaboration UQAT)*	Val-d'Or	69 *(dont 21 ing.f.)*
La responsabilité professionnelle *(OIFQ)*	Baie-Comeau	18

Représentants de l'Ordre au sein de diverses instances

Bureau canadien d'agrément en foresterie
René Doucet, ing.f.

Comité sur le transfert technologique du Conseil de la recherche forestière du Québec
Pierre Breton, ing.f.

Comité de programme en aménagement et environnement forestiers
Gilles Gauthier, ing.f.

Comité de programme en opérations forestières
Roger Cauchon, ing.f.

Comité de programme en sciences du bois
Réjean Henri, ing.f.

Conseil d'administration de la Fondation Marcel-Lortie
Johanne Gauthier, ing.f.

Conseil interprofessionnel du Québec
Johanne Gauthier, ing.f.
Substitut : **Magella Morasse, ing.f.**

Corporation de la Forêt de Macpès
Pierre Drolet, ing.f.

Solidarité rurale
Magella Morasse, ing.f.

États généraux du paysage québécois
Pierre Breton, ing.f.

Maison de l'arbre (conseil d'administration)
Gilbert Paillé, ing.f.

Forum Forêt du ministère des Ressources naturelles du Québec
Johanne Gauthier, ing.f.

Renseignements généraux

INSCRIPTIONS

Inscriptions au tableau au début de l'année financière
(1er avril 1998) **2 032**

Inscriptions au cours de l'année

Permis délivrés	45
Réinscriptions	10
Permis révoqués	0
Radiations et démissions	61
Décès	7

Inscriptions au tableau à la fin de l'année financière
(31 mars 1999) **2 019**

ACTIVITÉS DES SECTIONS RÉGIONALES AU 31 MARS 1999

Bas-Saint-Laurent - Gaspésie	13 548,18$
Saguenay - Lac-Saint-Jean	2 757,00$
Québec	4 731,31$
Mauricie - Bois-Francs	3 003,43$
Estrie	1 034,94$
Montréal	496,60$
Outaouais	1 412,59$
Abitibi - Témiscamingue	9 265,94$
Côte-Nord	4 078,80$
TOTAL	40 328,79$

SECTEURS D'ACTIVITÉS DES INGÉNIEURS FORESTIERS EN POURCENTAGE (%)

Enseignement	6
Étudiants	3
Pratique privée	15
Associations	1,5
Recherche et développement	2
Coopératives forestières	3
Forêt privée	7
Industrie et commerce	22
Fonction publique	23
Organismes para-publics	3
Organismes internationaux	0,5
Retraités	10
Sans emploi	3,5
Autres types d'emploi	0,5

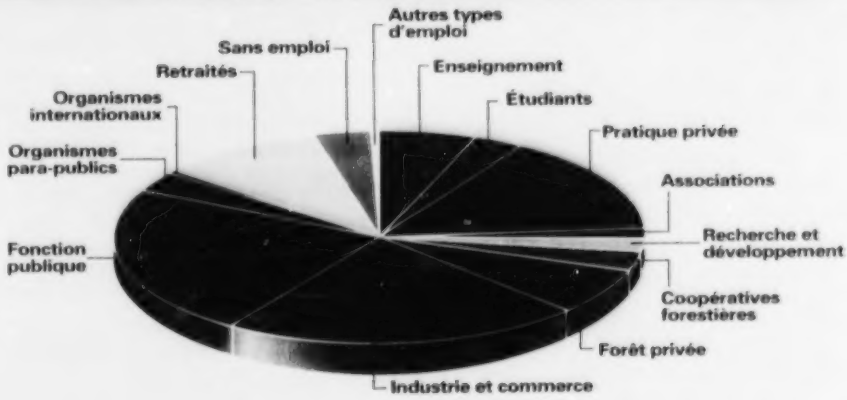

RÉPARTITION DES MEMBRES AU 31 MARS 1999 SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

Bas-Saint-Laurent - Gaspésie	161
Saguenay - Lac-Saint-Jean	162
Québec	790
Mauricie - Bois-Francs	155
Estrie	71
Montréal	233
Outaouais	137
Abitibi - Témiscamingue	136
Côte-Nord	73
Extérieur du Québec	101

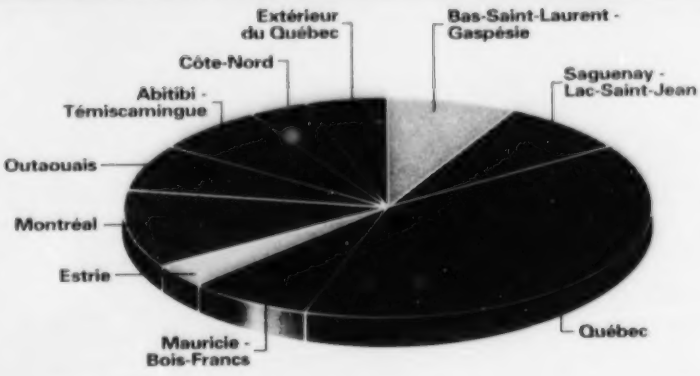

COTISATIONS

Le montant de la cotisation annuelle 1998-1999 était de 350,00$ et devait être versé le 31 mars 1998.

NOTE:
Les rapports financiers ont été complétés par les responsables de chaque section régionale et n'ont pas fait l'objet de vérifications comptables.

Section régionale du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Daniel Landry, ing.f., *président*
Charles-Eugène Bujold, ing.f., *trésorier*
Pierre Drolet, ing.f.
Marc-André Lechasseur, ing.f.
Camil Poulin, ing.f.
Richard Savard, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Le comité exécutif s'est réuni à 4 reprises en 1998. Lors de ces rencontres, nous avons travaillé pour relancer les activités de la section régionale et c'est de là qu'est partie l'idée de préparer une formation continue ayant comme sujet les types écologiques. Toutefois comme personne n'était disponible pour organiser ce projet, nous avons choisi le Centre de foresterie de l'Est du Québec pour orchestrer l'ensemble des activités menant à la tenue de cette formation. Celle-ci a eu lieu au printemps de 1999.

Daniel Landry, ing.f.
Représentant au Bureau de la section régionale du Bas-St-Laurent - Gaspésie

Section régionale du Saguenay - Lac-Saint-Jean

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Daniel Fillion, ing.f., *président*
Christopher Chin, ing.f., *trésorier*
Marc Bonneau, ing.f.
Jacinthe Brisson, ing.f.
Denis Lavoie, ing.f.
Roger Nadeau, ing.f.
Daniel Pelletier, ing.f.
Guy Tremblay, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Le comité exécutif de la section régionale a débuté l'année 1999 par l'organisation, en collaboration avec l'Association forestière de la région, d'un souper-conférence sur la révision du Régime forestier. Cette activité, tenue dans le cadre de la Semaine de l'arbre et des forêts, a permis à plusieurs ingénieurs forestiers d'entendre M. Pierre Cornellier, du bureau du sous-ministre associé aux Forêts, les entretenir sur le bilan du Régime forestier, sur les principales orientations de la mise à jour du régime et la responsabilisation des professionnels forestiers.

Par la suite, l'exécutif régional s'est réuni à plusieurs reprises afin de mettre sur pied le comité organisateur du congrès annuel 1999. Le reste de l'année a été consacré à la préparation de ce congrès.

L'exécutif régional a aussi été mis à contribution dans le dossier du film «L'Erreur boréale» afin de mieux informer le public sur la gestion des forêts. Le président de la section régionale a participé à une projection publique du film et a donné quelques entrevues à des journalistes de la région.

Daniel Fillion, ing.f.
Représentant au Bureau de la section régionale du Saguenay - Lac-Saint-Jean

Section régionale de Québec

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Germain Paré, ing.f., *président*
Daniel Demers, ing.f., *vice-président*
Benoît Lemieux, ing.f., *trésorier*
Nancy Desjardins, ing.f., *secrétaire*
Christian André, ing.f., *directeur*
Carl-Éric Guertin, ing.f., *directeur*
Pierre Martin, ing.f., *directeur*
Florent Milot, ing.f., *directeur*
(démission en septembre 1998)
Daniel Poulin, ing.f. *directeur*
Louis Prévost, ing.f., *directeur*
Nicol Tremblay, ing.f., *directeur*
Simon Vézeau, ing.f., *directeur*
(remplacé par Valérie Laberge)
Nadia Zenadocchio, ing.f., *directrice*
(démission en juin 1998)
Pierre Cornellier, ing.f., *administrateur*
François Grimard, ing.f., *administrateur*
Marc Lamontagne, ing.f., *administrateur*
Gérard Szaraz, ing.f., *administrateur*

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

À la suite de l'assemblée générale annuelle du 18 mai 1998, le comité exécutif de la section régionale de Québec de l'OIFQ a tenu 6 réunions. Encore cette année, plusieurs sous-comités de la section régionale de Québec ont organisé des activités destinées aux ingénieurs forestiers.

À la fin de septembre, fut organisée une visite d'écosystèmes forestiers exceptionnels de la région de Québec. En plus des ingénieurs forestiers, des biologistes et étudiants avaient été invités à participer à cette activité qui visait à mieux faire connaître les concepts et des exemples d'écosystèmes exceptionnels près de Québec.

Le 14 octobre, une soirée-débat fut organisée autour de la question de la mise à jour du Régime forestier. Cette rencontre fut une occasion privilégiée pour près de 100 personnes de participer à la réflexion de l'OIFQ sur cette importante question. La même semaine, le 19 octobre, se tenait la traditionnelle activité d'intégration des étudiants à la Faculté de foresterie et de géomatique. Cette activité, fort courue par les étudiants de première et deuxième années, a permis à près de 200 d'entre-eux de discuter avec plus de 40 ingénieurs forestiers aux expériences variées et d'obtenir ainsi une vision pratique de la profession.

En février et mars 1999, la section régionale a continué de collaborer avec la section Orléans de l'Institut forestier du Canada à l'organisation de soirées-rencontres permettant de s'informer et de discuter sur des sujets d'actualité.

Au mois de mars 1999, plusieurs ingénieurs forestiers de la région ont eu l'occasion de contribuer à l'animation du kiosque de l'OIFQ au Salon de la forêt organisé par les étudiants de la Faculté de foresterie et de géomatique dans le cadre de la Semaine des sciences forestières. Cette activité est toujours très courue par le grand public qui profite de l'occasion pour échanger avec les animateurs sur des questions forestières ou pour visualiser différents aspects de la foresterie.

En terminant, je voudrais souligner que la section régionale de Québec a poursuivi son appui à l'Association forestière du Québec métropolitain et qu'un des directeurs de la section siège à son Conseil d'administration. Finalement, on ne peut passer sous silence l'importante participation des ingénieurs forestiers de la section de Québec aux nombreux comités et aux diverses activités de l'Ordre.

Je tiens à remercier personnellement tous les directeurs pour leur importante contribution à la vie de la section, de même que tous les ingénieurs forestiers qui ont participé aux activités organisées.

Germain Paré, ing.f.
Représentant au Bureau de la section régionale de Québec

Section régionale de Mauricie - Bois-Francs

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Johanne Banville, ing.f., *présidente*
Éric Couture, ing.f., *vice-président aux communications*
Jacques Drapeau, ing.f., *trésorier*
Jacques Moisan, ing.f., *secrétaire*
Gérald Lapierre, ing.f., *directeur*
Denis Jutras, ing.f., *administrateur au Bureau*

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Après l'organisation d'une activité sociale qui a dû être annulée faute de participants, l'année 1998 en a été une de questionnement.

Le comité exécutif s'est donc réuni à trois reprises afin de faire le point et tenter de trouver des solutions au problème de participation identifié. Une des solutions retenues est de tenter de grouper les activités de la section avec des activités d'autres groupes, afin de minimiser les déplacements des membres.

De plus, un sondage sur l'intérêt des membres au sujet des activités de la section a été réalisé au cours de l'hiver 1998-1999 et les résultats seront compilés en 1999. Au total, 153 questionnaires ont été postés et 58 membres y ont répondu.

Je terminerai en remerciant les membres du comité exécutif régional d'avoir multiplié les efforts pour trouver des solutions à la faible participation et je suis convaincu que les futurs comités en verront les effets positifs. Merci aussi au personnel du siège social pour l'énorme travail accompli en 1998-1999.

Les défis majeurs à relever au cours des prochaines années nécessiteront une présence visible et active de tous les instants.

Denis Jutras, ing.f.
Représentant au Bureau de la section régionale de Mauricie - Bois-Francs

Section régionale de l'Estrie

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Denis Gingras, ing.f., *président*
Daniel Archambault, ing.f. *président ex-officio*
Robert Myre, ing.f., *vice-président aux communications*
Bruno Moreau, ing.f., *vice-président*
Patrick Cartier, ing.f., *secrétaire-trésorier*
Luc Dumouchel, ing.f., *directeur*

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

L'année 1998-1999 a été ponctuée de deux activités très appréciées: la «Journée verglas» et une rencontre avec M^me^ Johanne Gauthier, présidente-directrice générale.

Le 20 mai 1998, guidés par notre confrère Bruno Moreau, ing.f., 85 participants des régions de Québec, de Montréal, de la Mauricie et de l'Estrie sont venus constater la désolation laissée par le passage de la tempête de verglas de janvier 1998, ainsi que le désarroi des propriétaires d'érablières vouées à l'acériculture. Cette visite en forêt avait été précédée de conférences sur les effets immédiats du verglas, les méthodes pour évaluer l'état de santé des arbres et les traitements à appliquer aux forêts affligées.

Le 23 février 1999, notre présidente s'est jointe à 16 membres de notre région pour échanger sur les dossiers d'actualité de notre ordre, et plus particulièrement sur la responsabilité professionnelle. À cet effet, le nouvel exécutif s'est vu confier le mandat d'organiser une activité de formation continue avant l'été 1999. Cet après-midi de discussions a été agrémenté d'une séance de visionnement privée du film de l'heure «L'Erreur boréale», suivie d'un débat animé et constructif qui s'est terminé autour d'un bon repas.

Denis Gingras, ing.f.
Représentant au Bureau de la section régionale de l'Estrie

Section régionale de Montréal

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Pierre Giguère, ing.f., *président*
Richard Landry, ing.f., *vice-président*
Bruno Ouimet, ing.f., *secrétaire-trésorier*
Daniel Boyer, ing.f., *directeur*
Jean-Paul Campagna, ing.f., *directeur*
François Sauvageau, ing.f., *directeur*

L'année 1998-1999 en a été une de transition. En effet, trois nouveaux administrateurs se sont joints à l'exécutif de la section.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Dans ce contexte de transition, la section a néanmoins tenu les activités suivantes:

Dans le cadre de la Semaine de l'arbre et des forêts, le 20 mai 1998, une quinzaine d'ingénieurs forestiers de la section se joignaient à leurs confrères de Québec, de l'Estrie et de Mauricie – Bois-Francs pour une journée de formation sur le terrain traitant des conséquences du verglas de janvier 1998.

Le 14 janvier 1999, le cours de «Communication persuasive» se tenait pour une deuxième fois dans notre région.

Encore cette année, les réunions de l'exécutif et l'assemblée annuelle des membres de la section se sont tenues à la Maison de l'arbre. Lors de l'assemblée annuelle, M^me^ Johanne Gauthier, présidente-directrice générale, nous a entretenus sur les priorités du Bureau pour l'année qui débutait. De plus, les membres ont pu se familiariser avec les activités de Cartons St-Laurent et échanger avec M. Pierre Y. Bourdages, ing.f., sur les projets forestiers de la compagnie. Le tout a suscité beaucoup d'intérêt chez les participants.

LES ÉVÉNEMENTS

Deux événements ont particulièrement marqué les échanges entre les membres au cours de l'année.

Premièrement, le processus de mise à jour du Régime forestier québécois, tel que nous le connaissons depuis 1987, a été rendu public. Dans ce contexte, les préoccupations des membres ont été rassemblées et transmises au Bureau pour considération lors de la préparation du mémoire de l'Ordre sur le sujet.

Deuxièmement, le lancement du film «L'Erreur boréale» a mis la forêt sur la place publique. Jamais la forêt n'aura autant fait les manchettes dans notre région ou provoqué autant de débats. Les positions des différents intervenants ont été rendues publiques et les discussions se poursuivent aussi bien entre ingénieurs forestiers qu'avec le public.

Je tiens à remercier personnellement les membres du comité exécutif de la section pour leur support tout au long de l'année ainsi que tous les membres qui ont contribué au succès des activités de la section.

Pierre Giguère, ing.f.
Représentant au Bureau de la section régionale de Montréal

Section régionale de l'Outaouais

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Vincent Barrette, ing.f., *administrateur*
Linda Bédard, ing.f., *administratrice*
Michel Bilodeau, ing.f., *responsable des activités*
Louis Campeau, ing.f., *président*
Pierre Fontaine, ing.f., *administrateur*
Pierre Garceau, ing.f., *trésorier*
Laurent Massicotte, ing.f., *secrétaire*
Christian Taillon, ing.f., *administrateur*

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

L'année 1998 a été marquée par la tenue du congrès annuel de l'OIFQ à Hull les 7, 8 et 9 octobre. Une vingtaine de membres de la section régionale, sous la présidence de Michel Bilodeau, ing.f., s'est affairée pendant plus d'un an pour s'assurer que le congrès soit une réussite. Sous le thème «Une foresterie novatrice adaptée à la rareté des ressources», les participants ont pu assister à des conférences ou activités ayant toutes comme fil conducteur l'innovation: innovation en transformation des bois, en traitement de l'information, en gestion de personnel, etc. Une vidéo-conférence avec des participants en direct de l'Allemagne et de l'Angleterre a d'ailleurs concrétisé l'objectif d'innovation visé par le comité organisateur tout au long du congrès.

Je profite de l'occasion pour remercier tous les membres du comité organisateur qui ont fait en sorte que le congrès 1998 soit un franc succès.

Louis Campeau, ing.f.
Représentant au Bureau de la section régionale de l'Outaouais

Section régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Julie Thiboutot, ing.f., *présidente*
Martin Déry, ing.f., *trésorier*
Sébastien Desrochers, ing.f., *communications*
Philippe Laliberté, ing.f., *administrateur*
Éric Provost, ing.f., *administrateur*
David Simard, ing.f., *administrateur*
Martin Thibeault, ing.f., *administrateur*

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Cette année, la mise à jour du Régime forestier a constitué une occasion de réunir des membres désireux de commenter leur situation professionnelle dans le contexte légal actuel. À Amos, une quinzaine de personnes ont profité de la soirée du 3 novembre 1998 pour en discuter avec notre présidente-directrice générale, M^me^ Johanne Gauthier.

Une seule formation s'est tenue le 18 février 1999 à Rouyn-Noranda. Celle-ci a réuni une dizaine de membres qui ont pu participer à la formation donnée par M. Robert W. Talbot et intitulée «Communication persuasive». Les commentaires des participants furent positifs.

Finalement, le tournoi de golf annuel s'est tenu au Club de golf Noranda de Rouyn-Noranda, le 6 juin 1998, réunissant près de 35 braves, que la pluie n'a pas fait fuir. Ce fut aussi une occasion privilégiée de souligner la contribution de l'ingénieur forestier qui s'est démarqué cette année au niveau régional. Cette nomination a été décernée à M. Brian Harvey, ing.f., Ph.D., chercheur à l'Unité de recherche forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, UQAT.

Julie Thiboutot, ing.f.
Représentante au Bureau de la section régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

Section régionale de la Côte-Nord

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Michael Cosgrove, ing.f., *président*
Lisette Roberge, ing.f., *présidente ex-officio*
Denis Meunier, ing.f., *secrétaire-trésorier*
Alain Paradis, ing.f., *communications*
Jacques Duval, ing.f., *activités*
Jocelyn Lacroix, ing.f., *activités*
Clément Paquet, ing.f., *activités*
Charles Warren, ing.f., *activités*

RÉUNIONS DE L'EXÉCUTIF ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La section régionale de la Côte-Nord prépare avec fierté le congrès de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec de l'an 2000. L'exécutif a entériné la candidature de M^me^ Yvette Jean Bernier, ing.f., à titre de présidente du comité organisateur. Tous les comités sont en place et je profite de l'occasion pour souhaiter bonne chance à tous ceux impliqués.

Dans la foulée des préoccupations sur la forêt boréale, le comité des activités a préparé un colloque intitulé «La forêt boréale, une ressource en NORD» qui s'est tenu à Baie-Comeau le 15 avril 1999. Près de 100 personnes, ingénieurs forestiers et collaborateurs, ont débattu sur le sujet.

ACTIVITÉ SOCIALE

En juin 1998, la région du Sacré-Cœur était l'hôtesse du traditionnel souper de homard. Alain Paradis, ing.f., organisateur de l'événement, s'est adjoint les services de Daniel Brochu, ing.f., et de Benoit Boissonneault, ing.f., pour la préparation des crustacés. Plusieurs activités ont été offertes pendant la journée (kayak de mer, pêche au saumon et croisière) pour agrémenter le séjour. Félicitations au comité organisateur.

Michael Cosgrove, ing.f.
Représentant au Bureau de la section régionale de la Côte-Nord

[illegible]

Compétence
Responsabilité
Éthique professionnelle
Sentiment d'appartenance
Engagement sur les plans forestier, social et environnemental

[illegible] de l'Ordre
[illegible] ingénieurs
[illegible]rs du Québec

Ouverture et accessibilité
Objectivité
Crédibilité
Intégrité
Engagement sur les plans forestiers, social et environnemental de l'ingénieur forestier

[illegible]tations
[illegible]ques

1. Améliorer l'encadrement et le contrôle de la pratique, tant individuellement que collectivement.

2. Bonifier la formation professionnelle des membres et s'impliquer davantage dans la formation des futurs membres.

3. Accentuer de façon déterminante le leadership de l'Ordre et élargir son rayon d'influence dans les débats reliés aux enjeux forestiers.

4. Développer une gestion plus efficace et plus performante des activités de l'Ordre.

Aux membres de
L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC au 31 mars 1999 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Comptables agréés
Société en nom collectif

Québec (Québec)
Le 20 mai 1999

Résultats de l'exercice clos le 31 mars 1999

	1999	1998
PRODUITS		
Cotisations *	**644 372 $**	610 702 $
Admission et réinscription	**7 659**	10 270
Revenu (perte) de placements	**(2 453)**	20 573
Formation continue	**17 576**	4 489
Publications et communications *	**27 015**	29 219
Autres *	**21 611**	6 162
	715 780	681 415
CHARGES		
Administration générale *	**535 746**	598 791
Bureau et comités *	**15 726**	19 917
Inspection professionnelle *	**44 210**	37 528
Discipline *	**54 127**	37 851
Formation continue	**17 875**	3 406
Publications et communications *	**46 218**	62 146
	713 902	759 639
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**1 878 $**	(78 224) $

* Postes dont la composition figure en annexe.

Évolution des actifs nets de l'exercice clos le 31 mars 1999

	1999			1998
	Investis en immobilisations	**Non affectés**	**Total**	Total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**33 251 $**	**7 988 $**	**41 239 $**	119 463 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**(5 860)**	**7 738**	**1 878**	(78 224)
Acquisition d'immobilisations	**3 950**	**(3 950)**		
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**31 341 $**	**11 776 $**	**43 117 $**	41 239 $

Flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 1999

	1998	1997
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 878 $	(78 224) $
Postes n'affectant pas les liquidités		
Amortissement des immobilisations	5 860	7 587
Gain sur disposition d'immobilisations		(711)
	7 738	(71 348)
Variation dans les éléments du fonds de roulement excluant les liquidités	(95 351)	(1 430)
	(87 613)	(72 778)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(3 950)	
Produit de disposition d'immobilisations		2 281
	(3 950)	2 281
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(91 563)	(70 497)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	119 876	190 373
LIQUIDITÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	28 313 $	119 876 $
LES LIQUIDITÉS COMPRENNENT:		
Encaisse (découvert bancaire)	(7 843) $	96 575 $
Valeurs négociables	36 156	23 301
	28 313 $	119 876 $

Bilan au 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse		96 575 $
Valeurs négociables (valeur marchande: 29 160$ en 1999 et 29 700$ en 1998)	36 156 $	23 301
Cotisations à recevoir (note 2)		652 346
Débiteurs	14 381	13 773
Frais payés d'avance (note 3)	12 920	10 770
	63 457	796 765
IMMOBILISATIONS (note 4)	31 341	33 251
	94 798 $	830 016 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Découvert bancaire	7 843 $	
Créditeurs et frais courus	43 838	152 611 $
Cotisations perçues d'avance (note 2)		636 166
	51 681	788 777
ACTIFS NETS		
ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	31 341	33 251
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS	11 776	7 988
	43 117	41 239
	94 798 $	830 016 $

Au nom du bureau de direction

Johanne Gauvin, *directrice*

Marc Lévy, *directeur*

Notes afférentes aux états financiers de l'exercice clos le 31 mars 1999

1. GÉNÉRALITÉS

La Loi constitutive de l'Ordre est la Loi sur les ingénieurs forestiers du Québec.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité
L'Ordre utilise la méthode du report, soit la méthode de l'appariement des produits et des charges.

Cotisations
Depuis le 1er avril 1998, l'Ordre facture les cotisations à ses membres le premier jour de l'exercice financier en cours plutôt que le dernier jour de l'exercice financier précédent ce qui à pour effet de ne plus avoir de cotisations perçues d'avance à la fin de l'exercice.

Valeurs négociables
Les valeurs négociables sont comptabilisées au prix coûtant.

Frais payés d'avance
Le stock de fournitures et de publications est évalué au moindre du prix coûtant et du coût de remplacement. Le prix coûtant est établi d'après la méthode de l'épuisement successif. Les autres frais payés d'avance sont inscrits au prix coûtant.

Immobilisations
Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé d'après la méthode d'amortissement du solde dégressif aux taux annuels suivants:

Ameublement et équipement de bureau - 10 %

Équipement informatique - 30 %

3. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	1999	1998
Fournitures et publications	8 084 $	5 355 $
Autres	4 836	5 415
	12 920 $	10 770 $

4. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Ameublement et équipement de bureau	61 614 $	38 988 $	22 626 $	20 988 $
Équipement informatique	24 578	15 863	8 715	12 263
	86 192 $	54 851 $	31 341 $	33 251 $

5. CONGRÈS ANNUEL

	1999	1998
Le résultat net du congrès s'établit comme suit:		
Revenus	75 808 $	75 398 $
Dépenses	(63 230)	(57 710)
Quote-part de la section régionale	(6 289)	(8 844)
Bénéfices du congrès	6 289 $	8 844 $

6. ENGAGEMENT

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en juin 2003, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel de base s'élève à 16 569$. Le loyer de base à payer jusqu'à la date de l'expiration du bail se chiffre à environ 70 000$. Une option prévoit de prolonger le bail pour une période additionnelle de cinq ans à des conditions à être négociées lors desdits renouvellements.

De plus, la corporation s'est engagée à payer annuellement une quote-part de certaines dépenses d'opérations encourues par le bailleur.

7. RISQUE DE CRÉDIT

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard des cotisations à recevoir et des débiteurs.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1998, présentés à des fins de comparaison, ont été reclassifiés afin d'être conformes aux normes de présentation adoptées pour 1999.

9. DICTIONNAIRE FORESTIER

Le 1er mars 1999 l'Ordre a signé un protocole d'entente avec le Centre d'Enseignement et de Recherche en Foresterie de Sainte-Foy Inc. pour la production par celui-ci d'une terminologie forestière bilingue. En vertu de cette entente, qui s'étendra du 1er décembre 1998 jusqu'au 30 novembre 2000, l'Ordre agit à titre de mandataire pour la perception et la distribution des sommes provenant des partenaires financiers du projet.

En date du 31 mars 1999, les renseignements financiers pour le projet sont les suivants:

Revenus de subvention	48 000 $
Déboursés	3 193
Montant disponible	44 807 $

10. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraine des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Détail des produits de l'exercice clos le 31 mars 1999

	1999	1998
COTISATIONS		
Cotisations	616 297 $	583 252 $
Cotisations à l'Office des professions du Québec	28 075	27 450
	644 372 $	610 702 $
PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS		
Ventes d'articles promotionnels	2 295 $	
Ventes de publications, livres et brochures	4 220	8 293 $
Publicité dans le répertoire des membres	7 175	7 825
Publicité dans «L'Aubelle»	11 968	13 101
Cartable de l'Ordre (net)	1 357	
	27 015 $	29 219 $
AUTRES		
Congrès annuel (note 5)	6 289 $	8 844 $
Offres d'emploi (net)	11 243	(2 682)
Autres	4 079	
	21 611 $	6 162 $

Détail des charges de l'exercice clos le 31 mars 1999

	1999	1998
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Amortissement des immobilisations	5 860 $	7 587 $
Cotisations à l'Office des professions du Québec	30 906	30 555
Cotisations et affiliations	22 000	26 278
Frais de déplacements et de séjour	15 780	27 384
Frais d'imprimerie et de photocopies	18 427	31 620
Frais de poste	21 858	35 876
Frais de représentation et de réunions	4 582	11 100
Gain sur disposition d'immobilisations		(711)
Honoraires divers	14 727	15 506
Honoraires de contentieux	10 256	10 864
Intérêts et frais bancaires	2 080	980
Loyer	29 164	30 751
Papeterie et frais de bureau	15 169	19 097
Perfectionnement	3 734	2 997
Provision pour indemnité de départ	4 923	
Salaires et charges sociales	321 532	335 539
Taxes et assurances	4 315	4 072
Télécommunications	10 413	9 296
	535 746 $	598 791 $
BUREAU ET COMITÉS		
Frais de déplacements et de séjour	5 459 $	8 184 $
Frais de poste	2 732	2 873
Frais de réunions	7 119	8 071
Photocopies	416	789
	15 726 $	19 917 $
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Frais de déplacements et de séjour	9 001 $	4 712 $
Frais de poste	2 512	3 170
Honoraires	32 697	29 646
	44 210 $	37 528 $
DISCIPLINE		
Frais de déplacements et de séjour	4 197 $	3 343 $
Frais de réunions	1 747	850
Honoraires juridiques	31 754	20 671
Honoraires syndic	11 061	11 667
Sténographes	5 368	1 320
	54 127 $	37 851 $
PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS		
Bulletin d'information «L'Aubelle»	31 511 $	36 726 $
Kiosque d'exposition	1 080	905
Matériel promotionnel	6 341	10 955
Publicité	1 376	6 959
Rapport annuel	5 910	6 601
	46 218 $	62 146 $

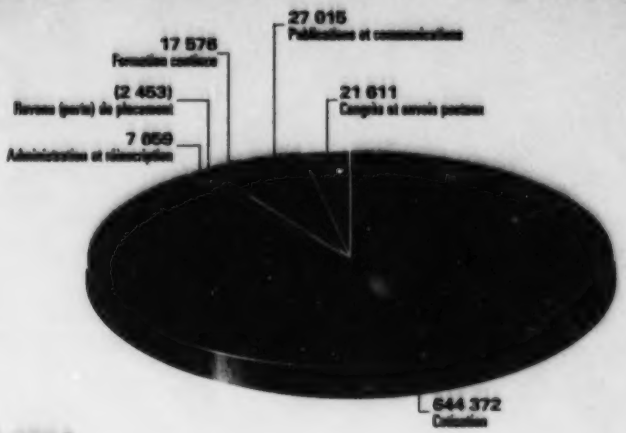

TOTAL : 715 780 $

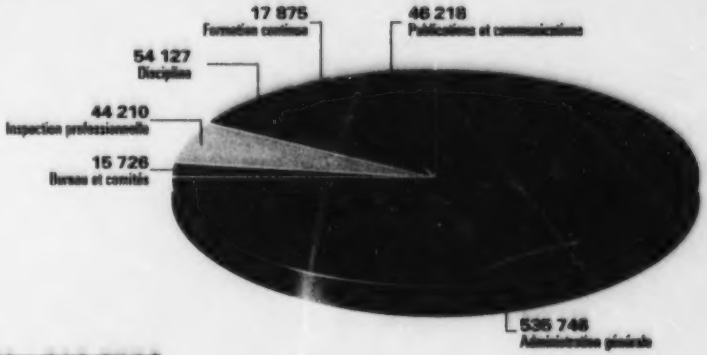

TOTAL : 713 902 $

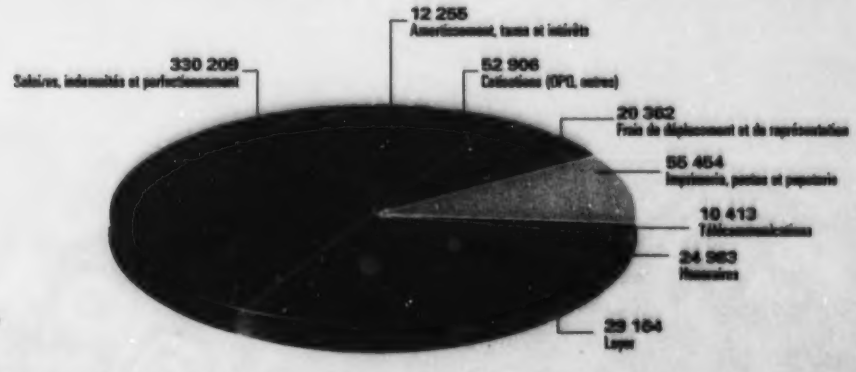

TOTAL : 838 746 $

MISSION DE L'ORDRE

Assurer la qualité des services rendus à la société québécoise par les ingénieurs forestiers individuellement et collectivement.

•

Accroître l'expertise des ingénieurs forestiers.

•

Veiller à ce que la gestion du patrimoine forestier assure la pérennité des ressources de la forêt et favorise la croissance du secteur forestier.

•

Veiller à ce que la forêt serve le développement socio-économique de l'ensemble des régions du Québec.

•

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

2750, rue Einstein
Bureau 380
Sainte-Foy (Québec)
G1P 4R1
Téléphone : (418) 650-2411
Télécopieur : (418) 650-2168
Courriel : oifq@mediom.qc.ca
Internet : www.oifq.com